



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (U.A.C)

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION  
ET DE MAGISTRATURE (E.N.A.M)

\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE I  
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR

**OPTION :**  
Sciences et Techniques de  
l'Information Documentaire  
(STID)

**FILIERE :**  
Documentation - Archivistique

ANNEE ACADEMIQUE : 2005-2006

**Thème :**

**CONTRIBUTION DU CENTRE DE  
DOCUMENTATION DES SERVICES DE  
L'INFORMATION A L'AMELIORATION DES  
PRODUCTIONS DE LA PRESSE BENINOISE**

Réalisé et soutenu par :

***Wenceslas G. G. MAHOUSI***

Maître de Stage :

***M. Toussaint A. GODONOU***  
*Administrateur de l'Action culturelle*

Directeur de Mémoire :

***M. Julien C. DJOSSE***  
*Conservateur de bibliothèques*

**XXII<sup>ème</sup> Promotion**

Décembre 2006

# IDENTIFICATION DU JURY

**PRESIDENT** : Geneviève SOHOUEYOU

**VICE-PRESIDENT** : Marie Reine COSSI

**MEMBRE** : Gérard TOGNIMASSOU

# DEDICACE

## A la mémoire de :

- ✚ **Kuessi MAHOUSI** et **Firmin ZINSOU**, grands pères paternel et maternel. Ceci à titre de récompense posthume ;
- ✚ **Ferdinand BASSAN** et **Ferdinand ZINSOU**, oncles paternel et maternel, tristement arrachés à notre affection dans la fleur de l'âge, ceci pour vous témoigner mon engagement ferme à toujours aller de l'avant ;
- ✚ **Jacques A. C. DOSSOU** alias **GBESSO**, même dans l'au-delà, voyez à travers ce travail la concrétisation de votre souhait le plus ardent ;
- ✚ **Abdel Affize AGUEMON**, ancien coordonnateur du CEFOCI, daigne le seigneur vous accorder la grâce éternelle, Inch'allah !
- ✚ **Gisèle LIGAN PARAISSO**, pour vous signifier que votre vœu d'aider à l'amélioration de la presse béninoise n'est pas un vain mot ; trouvez dans ce mémoire le fruit de tous vos efforts consentis pour la création du CDSI ;
- ✚ **Jérôme Adjakou BADOU** de vénérée mémoire qui, de son vivant, s'est battu corps et âme pour redorer le blason de la presse béninoise ;
- ✚ **Marc Armel LANTOKPODE**, l'exemple du jeune journaliste engagé dans le microcosme de la presse universitaire dont le rêve s'est arrêté ici, mais continue dans l'au-delà ;
- ✚ Hommage à vous tous, **hommes et femmes des médias du monde** entier qui avez versé de votre sang, plumes à la main. Afin que triomphe la liberté de presse dans le monde !

# Remerciements

Je pense à :

- ***l'Esprit Saint***, lumière divine, qui m'a éclairé et nourri mes inspirations tout au long de la rédaction de cette étude ;
- Ma mère, ***Elisabeth G. ZINSOU***, amazone des temps modernes, voici le fruit des efforts quotidiens déployés pour voir réussir le fils de tes entrailles ;
- Mon père, ***Benoît B. MAHOUSI***, père, ton charisme et ton amour pour le travail bien fait vont toujours me guider ;
- Mon directeur de mémoire et coordonnateur du CEFOCI, Monsieur ***Julien C. DJOSSE***, qui, malgré ses multiples occupations, s'est engagé dans l'encadrement de ce mémoire ;
- Monsieur ***Eustache MEGNIGBETO***, pour son objectivité, sa clairvoyance et son sens d'analyse. Recevez mes sincères remerciements pour tant de sacrifices consentis à notre égard ;
- Messieurs ***Apollinaire GBAGUIDI, Nourou-Deen MOUNIROU*** et ***Bienvenu AKODIGNA***, merci pour la disponibilité ;
- Monsieur ***Toussaint A. GODONOU***, directeur du Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI), mon maître de stage pour avoir accepté m'accueillir et me suivre ;
- Monsieur ***François DEGILA***, ancien directeur du CDSI, vos efforts ne sont pas vains, la nature vous le rendra ;
- Le ***Corps Enseignant*** les Sciences et Techniques de l'Information Documentaire (STID)
- Tout le personnel administratif de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)
- ***Agathe KUASSI FOLLY, Gwladys HINNOU DEKLOUNON, Eugène BIAO, Paul HOUNSOU*** et ***Guy HODEHOU***, agents du CDSI, merci pour le soutien ô combien amical et fraternel ;
- ***Marie-Madeleine Kèssèdjo ZINSOU***, ma grand'mère. Merci infiniment pour les inquiétudes d'antan aujourd'hui dissipées ;
- ***Madeleine LISSAVA*** et ***Eugénie A. HOUNKPATIN***, chères mamans, merci pour les conseils.
- Mes frères ***Gildas, Roland, Bhémas, Jude, Hilarion, Lewis et Giscard*** ;
- Mes sœurs ***Agnès, Armelle, Fulberte, Natacha, Aude, Bénédicte et Sandra*** ;

- Mes oncles **Jules, Laurent et Cyrille ZINSOU**; **Théophile et Pascal GBETO-FIA** ;
- Mes tantes **Martine, Florentine et Emmilienne ZINSOU** ; et **Laure et Denise GBETO-FIA**
- **Isaac TOSSOU** et **Boniface DOVONON**, sincèrement merci pour tous les soutiens moraux et financiers ;
- Tous mes condisciples de la 22ème promotion des Sciences et Techniques de l'Information Documentaire (STID) ;
- Mes aînés **Rufin HOUNKPE, Eugène C. ABALLO, Stéphane SONON, Joseph SAGBOHAN, Loro LOVISSOUPKPO, Félicien HOUWANOU**, vos apports ont rehaussé mon travail ;
- Mes autres aînés et grands frères, hommes de cœur et de principe, **Expédit B. OLOGOU** et **Germain H. HOUNNOU**, franchement merci pour l'assistance ;
- Tous les journalistes qui ont répondu à mon questionnaire en l'occurrence **Michée BOKO, Wilfried Léandre HOUNGBEDJI, Aubay-Rolland ZOHOUN, Jean HOUALAKOUE, Deo Gratias KINDOHO, Séraphin ASSIONGBON** ;
- **Léa et Clémence DJAKPO, Isabelle H. DOSSOU -KOI, Rufin DJEGNON, Wilfried TCHEKPO**, merci pour la promptitude ;
- Tous les membres des bureaux des journaux **LE CEFONET** et **LE HERAUT** ;
- **Léandre ADOMOU**, rédacteur en Chef du quotidien **FRATERNITE** ;
- **Ulrick Arnaud SABGO**, directeur du site portail "<http://www.jinfosplus.info>" ;
- **Josiane HOUNKPATIN**, responsable du CIRF-ENAM et son Collaborateur **Christian AMOSSOU** ;
- **Jules ZANNOU**, Secrétaire Principal de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) ;
- **Konstance A. HOUZANDJI**, en témoignage de ton soutien sans cesse renouvelé ;
- Tous ceux qui m'ont été d'une aide ou d'un soutien quelconque.

## **LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES**

- ACCT** : Agence de Coopération Culturelle et Technique
- CCA** : Centre Culturel Américain
- CCF** : Centre Culturel Français
- CDI** : Centre de Documentation et d'Information
- CDPM** : Centre de Documentation et de Promotion de la Production Multimédia
- CDSI** : Centre de Documentation des Services de l'Information
- CDS-ISIS**: Computerized Documentation System- Integrated Set off Information System
- CEFOCI** : Centre de Formation aux Carrières de l'Information
- CLAC** : Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
- CNPA** : Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel
- DGDM** : Direction Générale du Développement des Médias
- ENAM** : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
- JORB** : Journal Officiel de la République du Bénin
- MDCCNT-PR** : Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République
- MdM** : Maison des Médias
- ODEM** : Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias
- ONIP** : Office National d'Imprimerie et de Presse
- ORTB** : Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin
- PIDC** : Programme International pour le Développement de la Communication
- PIP** : Projet d'Investissement Public
- RSF** : Reporters Sans Frontières
- SID** : Service d'Information Documentaire
- TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- UAC** : Université d'Abomey-Calavi
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UPMB** : Union des Professionnels des Médias du Bénin

## RESUME

La presse est le baromètre qui permet de mesurer la vitalité d'une démocratie. Au Bénin, la liberté de presse est reconnue et garantie par la constitution du 11 décembre 1990. Liberté de presse qui a favorisé la floraison des organes de presse écrite et audiovisuelle. Cependant, cette floraison reste l'arbre qui cache la forêt des nombreuses entorses à l'exercice correct du métier de journaliste. La question de la formation s'avérant plus qu'indispensable pour des productions journalistiques de qualité.

En effet, à défaut d'une école de journalisme à proprement parler pour former les professionnels des médias, ces derniers pourraient s'appropriier le centre national de documentation de presse qu'est le CDSI. Ceci, afin d'approfondir leur connaissance et produire des articles et des émissions de bonne qualité. C'est ce qui justifie le choix de notre thématique : « **Contribution du Centre de Documentation des Services de l'Information à l'amélioration des productions de la presse béninoise** ». Elle vise à étudier l'intérêt et l'importance de la documentation dans l'amélioration des productions des professionnels des médias au Bénin. L'objectif général est d'étudier l'apport du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise. Spécifiquement, elle vise à montrer l'opportunité du CDSI dans la production des journalistes ; évaluer l'exploitation de son fonds documentaire par les professionnels et suggérer les conditions favorables à sa fréquentation optimale. Ces objectifs sont sous-tendus par trois hypothèses :

- l'inexistence de SID dans les organes de presse explique la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise ;
- l'ignorance des services offerts par le CDSI est à la base du faible taux de fréquentation des professionnels des médias ;
- l'absence d'une politique de marketing explique le manque de promotion du centre.

A partir de la revue documentaire et de l'enquête par questionnaire adressé aux journalistes de différents organes de presse, les différentes hypothèses sont toutes vérifiées, et les diagnostics, établis. Ainsi, pour inverser la tendance, des approches de solutions et des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités de tutelle du CDSI et des animateurs de la presse béninoise pour une production journalistique de qualité supérieure.

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION GENARALE**

#### **Chapitre Préliminaire : DES OBSERVATIONS DE STAGE A LA METHODOLOGIE ADOPTEE**

**Section1** : De la présentation du CDSI au ciblage de la problématique

**Section 2** : Des objectifs de l'étude à la méthodologie adoptée

#### **Chapitre Premier : EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU CDSI A L'AMELIORATION DES PRODUCTIONS DE LA PRESSE BENINOISE**

**Section 1** : Collecte et présentation des données

**Section 2** : De la vérification des hypothèses à l'établissement du diagnostic

#### **Chapitre Deuxième : ESSAIS DE SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE FREQUENTATION DU CDSI**

**Section 1** : Essais de solutions

**Section 2** : Conditions de mise en œuvre

### **CONCLUSION GENERALE**

Bibliographie

Annexes

Table des matières

## **INTRODUCTION GENERALE**

Le Bénin, depuis l'avènement du Renouveau démocratique instauré par la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, connaît une expression plurielle du monde médiatique. Expression caractérisée par la floraison de titres de journaux et d'organes de presse écrite. Il s'agit de la liberté de presse, garantie et reconnue par la Constitution du 11 décembre 1990 en son article 24, et qui a été renforcée par **la loi 97- 010 du 20 août 1997 portant libéralisation de l'espace audiovisuel et dispositions pénales spéciales relatives aux délits en matière de presse et de communication audiovisuelle en République du Bénin**. Plusieurs chaînes de radios et de télévisions ont vu le jour complétant, ainsi, la gamme variée des journaux écrits avec lesquels<sup>1</sup>, elles animent peu ou prou l'actualité nationale par leurs émissions.

Comme preuve de cette vitalité, de cette liberté de la presse, le Bénin se trouve parmi les nations modèles en matière du respect de la liberté de presse. Le rapport de 2005 de Reporters Sans Frontières (RSF) sur l'état de la liberté de presse dans le monde le hisse au premier rang en Afrique et au 25<sup>ème</sup> dans le monde. Celui de 2006 confirme cette position en Afrique et le classe 23<sup>ème</sup> sur le plan international. Ces rangs enviables laissent croire que la presse béninoise est au mieux de sa forme. Cependant, cette liberté recèle de nombreuses entorses à l'exercice correct de la profession de journaliste au Bénin.

L'un des problèmes récurrents de la presse béninoise a pour nom le manque de formation, le recyclage ou le renforcement des capacités des animateurs de nos différents organes de presse. Les efforts consentis par les gouvernements successifs de 1990 à nos jours dans le cadre de la création d'une véritable école de journalisme ne sont pas encore perceptibles.

---

<sup>1</sup> Le paysage des médias béninois s'élargissant sans cesse, on compte à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 : 33 quotidiens privés, un quotidien de service public, une agence nationale de presse, 16 hebdomadaires, 2 périodiques et 9 magazines. 55 radios privées dont 19 radios commerciales, 32 radios associatives et communautaires, 4 radios confessionnelles ; et 9 radios publiques. Une chaîne de télévision publique et 5 télévisions privées. Cf. Union des professionnels des médias du Bénin (Upmb). *Agenda 2006 Média, communication et intégration régionale*. Cotonou : Friedrich Ebert Stiftung, 2005, pp 176-181.

En attendant la création de centres de formation des journalistes, le Bénin dispose d'un Centre national de documentation de presse dénommé **Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI)**. Direction technique du Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République (MDCNT-PR), le CDSI a été officiellement créé par l'arrêté ministériel n° 62/MCC/CAB/DCDSI du 20 juillet 1992. Devenu opérationnel en 1996, il est installé à Zongo dans la ville de Cotonou. Il reste par excellence un cadre de formation, de recyclage, de perfectionnement et un lieu privilégié de recherche et de documentation pour les professionnels des médias. Depuis 1996, ce Centre malgré les difficultés inhérentes à toute institution, comble un vide documentaire dans le domaine de la presse. En effet, plusieurs études<sup>2</sup> ont révélé que nos organes de presse ne disposent pas de Services d'Information et de Documentation (SID) pouvant appuyer leurs animateurs, non seulement dans la formation continue, mais aussi et surtout dans la production d'articles ou d'émissions de qualité. Or, l'activité journalistique a besoin de fouille, de recherche et de documentation bien fournie.

La présente étude a pour finalité d'étudier l'intérêt et l'importance de la documentation dans l'amélioration de la qualité des productions de la presse béninoise. D'où le thème : « **CONTRIBUTION DU CENTRE DE DOCUMENTATION DES SERVICES DE L'INFORMATION (CDSI) A L'AMELIORATION DES PRODUCTIONS DE LA PRESSE BENINOISE** »

Du point de vue chronologique, cette étude couvre les activités du CDSI au profit de la presse béninoise pendant la décennie 1996-2006 et s'articule autour de trois axes essentiels :

Primo, nous ferons l'état des lieux du CDSI depuis sa création jusqu'à nos jours. Secundo, nous analyserons sa contribution à l'amélioration de la qualité de nos médias et décrirons l'exploitation de son fonds documentaire par les professionnels des médias. Tertio, nous esquisserons quelques approches de

---

<sup>2</sup> Il s'agit notamment de *l'étude sur l'état des médias au Bénin 1988-2000* (Jérôme CARLOS et al., 2000), du rapport *Résultats de l'enquête sur les services d'information et de documentation (Sid) dans les organes de presse au Bénin*. (Francis Marie-José ZOGO et Pascal ZANTOU, 1999) et du mémoire de fin d'étude en STID *Contribution de la documentation à l'amélioration du rendement des entreprises de presse écrite privée au Bénin*. (Eugène ABALLO, 2003).

solutions pour une plus grande visibilité du Centre et pour inciter les animateurs de la presse béninoise à sa fréquentation massive et à son exploitation rationnelle.

## Chapitre Préliminaire : Des observations de stage à la méthodologie adoptée

*« Tout professionnel de l'information doit connaître les sources essentielles d'information (bibliothèques nationales et universitaires, archives, centrales documentaires, bases de données, réseaux ...) qui peuvent lui être utiles »*

GUINCHAT, Claire ; SKOURI, Yolande. *Guide pratique des techniques documentaires : vol 2*. Vanves : Edicef (Universités francophones), 1996, p.169.

## Section 1 : De la présentation du CDSI au ciblage de la problématique

**Cette section nous permettra de présenter le CDSI, en restituant nos observations de stage, et de cibler la problématique de l'étude.**

### Paragraphe1 : Présentation du Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI) et observations de stage

#### **A- Historique, missions, organisation et fonctionnement, fonds documentaire**

##### ✓ **Historique**

La reconstitution de l'histoire du CDSI révèle que sa création date en réalité des années 1980, aux heures chaudes de la révolution marxiste léniniste. En effet, l'idée de créer un Centre de documentation des services de l'information dénommé CDSI a été pour la première fois consignée sur papier en 1985 avec la nomination par décret N°85/104 du 27 mars 1985 de Madame Gisèle LIGAN PARAISSO. Journaliste documentaliste de formation, elle a œuvré pour l'obtention de local et d'équipement sur financement du Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC) de l'Unesco. Installé à l'époque au rez-de-chaussée de l'ex-ONEPI, actuel ONIP, le Centre était déjà presque sur le point d'ouvrir ses portes au public quand, un matin de 1990, tout l'édifice fut démoli. Toutes les tentatives pour trouver un nouveau local au CDSI se sont révélées vaines. Seulement, au lendemain de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, le gouvernement de l'ère du renouveau démocratique, celui du Président Nicéphore Dieudonné SOGLO, soucieux de doter les hommes et femmes des médias d'un outil indispensable de culture et de recherche, a ressuscité le dossier CDSI. Ainsi, le Ministre de la Culture et des Communications d'alors, Paulin J. HOUNTONDJI, a pris l'arrêté qui va désormais régir l'actuel Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI). En effet, le 20 juillet 1992 fut signé l'arrêté n°62MCC/CAB/DCDSI portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction du Centre de Documentation des Services de l'Information. Le CDSI venait

ainsi de voir le jour pour une seconde fois. En dessous de la prise de cet arrêté se trouvait une femme : Madame Gisèle LIGAN PARAISSO, première Directrice du CDSI. Elle s'est battue pour porter le Centre sur les fonts baptismaux. Elle rendit l'âme en 1994 sans voir les fruits de son combat. En effet, le CDSI est resté non fonctionnel depuis sa création en 1992. Il faut attendre quatre années, c'est-à-dire en 1996, pour constater les signaux d'une timide installation avec un nouveau directeur : M. François DEGILA. Journaliste de profession, il a rendu le CDSI opérationnel et a œuvré pour son réel épanouissement. Après environ neuf ans (huit ans onze mois) passés à la tête du Centre, il sera remplacé par M. Toussaint A. GODONOU. Ce dernier, administrateur de l'Action culturelle de son état, prend officiellement les rênes du CDSI le 02 août 2005. Mais, le 06 novembre 2006, il passe service à Vincent DASSI, Directeur Général du Développement des Médias(DGDM). C'est celui-ci qui coordonnera alors les activités du Centre jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur pour ce qu'on appellera désormais : Centre de Documentation et de Promotion de la Production Multimédia (CDPM).

Avant le CDSI, il n'existe au Bénin aucune structure documentaire destinée à appuyer spécifiquement les journalistes et autres hommes des médias. Le CDSI est né sur un terrain pratiquement en friches et est appelé à jouer un rôle fondamental dans le développement du secteur des médias au Bénin. Il est, en effet conçu pour être un Centre de documentation multimédia et l'unité documentaire principale des organes de presse en République du Bénin.

En vue de répondre à ce souci et au regard de la production audiovisuelle qui s'accroît et s'enrichit sans cesse, il a été initié dans le cadre du Programme d'Investissement Public (PIP), au titre de l'année 2003, le projet de « Création d'Unités de Documentation Audiovisuelle au CDSI ». Ce projet vise les objectifs ci-après :

- la sauvegarde et la conservation de la production audiovisuelle nationale des organes de presse de services public et privé ;
- la constitution d'une base de données destinée à diverses consultations ;
- la mise en ligne d'archives audiovisuelles pour consultation à distance.

La réalisation effective de ce projet devrait nécessiter le déménagement du Centre de son local actuel. Il était prévu l'identification de nouveaux locaux et la conclusion d'un contrat de bail en vue de mettre en place le système d'archivage. Depuis août 2004 où le rapport définitif a été déposé par le cabinet d'études, **le CDSI demeure encore dans ses habituels locaux exigus à Zongo, un quartier populaire de la ville de Cotonou.**

La présentation du CDSI ne se limite pas à son historique mais également à ses missions et attributions.

### ✓ **Missions et attributions**

L'arrêté ministériel créant le CDSI a défini en son titre premier ses attributions. Ainsi, selon l'article 1<sup>er</sup> dudit arrêté, le CDSI a pour missions :

- de donner aux professionnels de la presse au Bénin la possibilité d'améliorer la qualité de leurs prestations en leur fournissant les éléments indispensables à la rédaction correcte d'un article ou la mise en ondes d'une émission en rapport avec un sujet d'actualité ou une rétrospective ;
- d'aider les journalistes à analyser, grâce à une documentation fiable, une nouvelle nationale dont le développement est toujours nécessaire pour permettre aux auditeurs et lecteurs des différents médias de maîtriser l'actualité et de se faire une opinion.

A cet effet, le CDSI est chargé de :

- collecter sur toute l'étendue du territoire national et en provenance de l'extérieur tous les documents textuels, iconographiques et audiovisuels quel qu'en soit le support et de constituer un fonds documentaire approprié à son sujet ;
- traiter matériellement et intellectuellement ce fonds en vue de sa diffusion pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Pour accomplir cette mission, l'arrêté a également prévu en son titre II, l'organisation et le fonctionnement du CDSI

✓ Organisation et Fonctionnement

**Il s'agit de l'organisation structurelle à travers les différents services du Centre et de leur fonctionnement.**

❖ Organisation structurelle

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté, le CDSI comprend un secrétariat administratif et trois services techniques à savoir : le service des acquisitions, le service de traitement et le service de l'exploitation et de la diffusion. Les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 du même arrêté donnent plus de précisions sur les attributions de chacun de ces services :

**Le Secrétariat Administratif**

Ce service est chargé de :

- coordonner les travaux de secrétariat entre le Directeur et les chefs services ;
- enregistrer et ventiler le courrier arrivée et départ ;
- exécuter les tâches confiées par le Directeur ;
- assurer le classement et la tenue d'une documentation complète intéressant la direction ;
- coordonner les relations publiques avec la direction.

**Le Service des Acquisitions**

Le service des acquisitions est responsable, en liaison avec le Directeur, de l'accroissement constant du fonds documentaire, de l'entrée de tous les documents dans le Centre sous forme de dons, d'achats ou d'échanges. Il recense les besoins exprimés par les utilisateurs et procède au repérage des documents à l'aide des catalogues d'éditeurs ou tous autres outils susceptibles de

le guider dans sa sélection. Ce service comprend deux divisions : la division de la collecte et celle de la comptabilité.

### **Le Service du Traitement**

Il assure le traitement matériel et intellectuel de toutes les acquisitions entrant dans le fonds documentaire, la représentation des documents au sein de l'unité, c'est-à-dire les supports (fiches de tous ordres) permettant de définir leur contenant et leur contenu.

Il procède au tri, à l'enregistrement, à l'estampillage, au catalogage, à l'analyse, à l'indexation, à la cotation et au stockage des différents documents.

Le service du traitement est chargé, en rapport avec la direction, de la mise à jour régulière du plan de classement et du langage d'indexation. Il comprend deux divisions : la division de l'enregistrement et celle de l'analyse.

### **Le Service de l'Exploitation et de la Diffusion**

Le service de l'exploitation et de la diffusion est chargé de la recherche documentaire proprement dite.

A ce titre, il :

- reçoit les demandes et les questions des utilisateurs auxquelles il fournit des éléments d'information correspondants :
- procède au dépouillement des périodiques ;
- assure le service questions-réponses ;
- dresse des listes des références quand il s'agit d'une recherche bibliographique ;
- établit des dossiers en l'occurrence les dossiers de presse à partir des coupures de presse et d'autres outils appartenant ou extérieurs au Centre ;

- organise la banque de prêt et la consultation des documents dans le Centre ;
- coordonne les activités des services de documentation propres à chacun des organes de presse dont le fonds documentaire est signalé au fichier central du CDSI.

Le service de l'exploitation et de la diffusion s'occupe également de la reproduction de tous les documents indispensables au travail propre du CDSI, et à celui des utilisateurs. Il comprend la division du prêt et celle de la reprographie.

**Voilà ainsi présentée l'architecture structurelle du CDSI, mais qu'en est il de son fonctionnement ?**

#### ❖ Fonctionnement

Les différents services sus énumérés animent la vie du Centre. Mais seul le secrétariat administratif a toujours fonctionné depuis le démarrage effectif des activités du Centre. Quant aux services techniques, ils n'existent que de nom et fonctionnent à peine. La raison est toute simple. **Le CDSI souffre d'un manque de personnel spécialiste de la documentation.** Créé pour employer au minimum trois documentalistes, il n'en dispose d'aucun actuellement. Le Centre voit passer des documentalistes sans pouvoir les maintenir pour une longue période. La seule personne qui officie en qualité d'aide documentaliste, est un secrétaire adjoint des services administratifs (SASA) formé dans le cadre du projet CLAC (Centre de Lecture et d'Animation Culturelle) de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) devenue Agence de la Francophonie. C'est lui qui tente, autant que faire se peut, d'assumer les responsabilités relevant des trois services techniques. Le personnel est aussi insuffisant que la subvention annuelle de **cinq millions** de francs CFA dont bénéficie le Centre pour son fonctionnement. **Subvention insignifiante puisque le CDSI s'est considérablement développé et ses besoins ont crû et continuent de croître.**

## ✓ **Fonds documentaire**

**Le CDSI est riche en ressources documentaires.** Son fonds comporte plus titres de 300 monographies traitant des questions comme l'information, la communication, le journalisme, la documentation, l'informatique, la publicité, la législation de la presse... Il existe non seulement des ouvrages liés à la presse, mais aussi des monographies sur la politique, la sociologie et l'économie. Ces documents sont rangés dans les armoires et répertoriés dans une base de données WINISIS. Le répertoire de ces ouvrages est disponible et facilite la recherche.

**Nonobstant la richesse de ce fonds documentaire, les journalistes, dans leur immense majorité, l'ignorent et ne savent pas qu'en l'état actuel, le CDSI peut contribuer à l'amélioration de la qualité de leurs productions.**

En dehors des monographies, le CDSI dispose des périodiques et des revues tant nationaux qu'internationaux. Le Centre reçoit un certain nombre de quotidiens nationaux tels que La Nation, Le Matinal, La Nouvelle Tribune, l'Autre Quotidien, Les Echos du Jour, Le Progrès, Le Républicain, L'Action, Le Télégramme... Quant aux revues étrangères, nous pouvons citer Jeune Afrique, Paris Match, Détective, Le Point, Femme actuelle, Le Nouvel observateur, l'Express. Tous ces périodiques s'acquièrent par des abonnements à titre gracieux ou onéreux. **Mais depuis quelques temps, l'abonnement à titre onéreux des revues étrangères a été suspendu par manque de fonds.** Par ailleurs, au regard du nombre de titres de journaux paraissant au Bénin, les périodiques nationaux reçus par le Centre sont insuffisants.

Enfin, le CDSI complète son fonds documentaire par les produits documentaires qu'il réalise. Ce sont des revues de presse et des dossiers de presse sur plusieurs événements importants (sommets internationaux, festivals culturels ; élections ...)

Avec ce fonds documentaire sus décrit, quels sont les services offerts par le CDSI, quelle est sa population cible, son taux de fréquentation et sa place dans l'environnement documentaire de la presse béninoise ?

## **B- Services offerts, population cible, taux de fréquentation et place du CDSI dans l'environnement documentaire de la presse béninoise**

### ✓ **Activités et services offerts**

Destiné à appuyer les professionnels des médias pour la rédaction de leurs articles ou la réalisation de leurs émissions, le CDSI offre en accès libre et direct, tous les jours ouvrables, les quotidiens nationaux et internationaux qu'il reçoit. Les monographies sur la presse et les domaines connexes sont en accès indirect et se consultent sur place sur demande de l'utilisateur. Tout usager peut consulter également sur place, la revue de presse réalisée par le Centre dénommée CDSI-Info. **Depuis 2004, aucune revue n'a plus été réalisée.** Outre ces services, le CDSI oriente ses usagers vers d'autres Centres de documentation et bibliothèques. En exemple, les journalistes s'intéressant aux questions de la décentralisation sont orientés vers le Centre de documentation des Collectivités Locales (CIDOCOL).

**Par ailleurs, prérogative importante, le CDSI est chargé d'octroyer des badges aux journalistes, reporters, photographes et cameramen à chaque manifestation officielle.** Ce qui donne l'occasion au Centre de recevoir du monde à la veille de ces événements.

**Le CDSI n'est pas resté en marge des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Il offre gratuitement à ses usagers, en particulier les journalistes et assimilés la recherche documentaire sur Internet.** Cette offre n'est pas encore des meilleures. **La salle de lecture qui sert en même temps de salle pour la navigation Internet ne dispose que de deux ordinateurs vétustes, connectés par liaison téléphonique auprès de Bénin Télécoms SA.** Cependant, l'installation en cours de l'Intranet pourra permettre la connexion de plus d'une dizaine d'ordinateurs.

Dans le souci d'accomplir sa mission d'amélioration de la qualité des prestations des professionnels de la presse béninoise, **le CDSI organise des séminaires de formation à l'intention de ces derniers.** Deux principaux séminaires ont été organisés. L'un sur le thème « *Journalisme et Documentation* »

en décembre 1999 et l'autre sur le thème « *Journalisme et Internet* » en septembre 2000. Ces séminaires permettent aux journalistes de renforcer leurs capacités et de s'habituer au Centre. **Aucun séminaire n'a été organisé depuis 2000 par le Centre. Ce qui constitue une réelle entrave à la promotion et à l'émergence du Centre.**

Au-delà des séminaires et ateliers qui s'organisaient, **les tournées au sein des organes de presse** sont entre autres activités du Centre. En effet, de janvier à mai 2003, une délégation de la direction du CDSI conduite par le directeur d'alors, François DEGILA, a entrepris une tournée nationale dans les organes de presse. Elle avait pour principaux objectifs de faire la promotion du Centre et de faire connaître ses activités aux animateurs des organes de presse du Bénin profond. Elle a permis aux journalistes des organes visités de mieux connaître le CDSI à travers ses activités et d'exprimer leurs besoins de formation en recherche documentaire, en informatique, en Technologies de l'Information et de la Communication et dans les techniques journalistiques. **Elle a confirmé également l'absence de structures documentaires au sein des organes de presse béninois.**

Il est opportun de mentionner qu'en 1999, le CDSI a initié une enquête sur l'état des Services d'Information Documentaires (SID) dans les organes de presse. Les conclusions de ce rapport demeurent d'actualité. Cette absence notoire de SID dans les médias béninois influe sur la qualité de la prestation des journalistes. En réalité, **la presse béninoise souffre énormément sur le plan de la qualité des productions de ses animateurs.** « *L'Etude sur l'état des médias au Bénin 1988 à 2000* » l'a démontré avec tant de regrets.

**La tournée au sein des structures de presse perçue comme une grande activité de promotion n'a plus été rééditée. L'absence d'un site Internet propre au CDSI constitue aussi un frein à cette promotion.** Le site, vitrine du Centre, restera le moyen de communication de masse à l'endroit de ses usagers cibles à l'ère de la révolution numérique. L'expérience du site Internet lors des élections municipales de 2002 et législatives de 2003 témoignent de la nécessité d'un tel outil dans la promotion et la politique de marketing du Centre.

✓ Population cible et taux de fréquentation

Dans sa conception, le CDSI se définit comme un outil pour la promotion des journalistes, des communicateurs et autres spécialistes de l'information dans l'exercice quotidien de leur profession. Pourtant, les professionnels des médias ne sont pas les seuls usagers du CDSI même s'ils en constituent les privilégiés. Parmi les autres catégories d'usagers, on compte les étudiants, les chercheurs, les sociologues, les archivistes, les documentalistes, les juristes, les comptables, les enseignants... **A la lecture du tableau, il ressort que ces derniers fréquentent mieux le CDSI que les journalistes et assimilés.** Le tableau suivant en montre la réalité.

**Tableau 1 : Fréquentation des usagers du CDSI de 2002 à 2005**

<b>Années</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Catégories d'usagers</b>				
<i>Journalistes et assimilés</i>	<b>21</b>	<b>73</b>	<b>30</b>	<b>17</b>
Etudiants	05	20	16	03
Enseignants	02	06	03	02
Archivistes, documentalistes	02	03	01	02
Informaticiens	00	03	02	01
Sociologues	02	05	02	03
Comptables	02	06	05	04
Autres (Juristes, chercheurs..)	11	33	42	26
<b>Total des usagers non journalistes</b>	<b>24</b>	<b>76</b>	<b>71</b>	<b>41</b>

Source : Registre de fréquentation du CDSI (consultation des ouvrages et recherche sur Internet)

✓ **Le CDSI dans l'environnement documentaire spécialisé dans la presse au Bénin**

Pour une analyse complète du CDSI, il faut tenir compte tant de sa situation interne que de son environnement externe. C'est ainsi que nous décrypterons ici, la place du CDSI dans le paysage documentaire spécialisé dans la presse de notre pays.

En effet, le CDSI est l'unique Centre de documentation national destiné à aider les journalistes dans l'exercice de leur profession et à contribuer à l'amélioration de la qualité de leurs prestations. Rappelons cependant que le Centre de documentation de l'ONIP et le service de la documentation et des archives de l'ORTB sont aussi des Centres spécialisés dans le domaine de l'information, du journalisme et de la communication dans notre pays. On peut aussi ajouter les Centres Culturels Français (CCF) et Américain (CCA) qui disposent d'une documentation intéressante sur le journalisme. **Depuis la construction de la Maison des médias sise au quartier Gbèdjromèdé à Cotonou, la concurrence entre cette dernière et le CDSI est plus qu'évidente.**

En réalité, au sortir des états généraux de la presse tenus du 18 au 23 novembre 2002, il a été créé trois grandes structures faïtières. Au nombre de ces organisations professionnelles, nous avons le Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA-Bénin), l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) et la Maison des Médias (MdM) baptisée depuis le vendredi 17 novembre 2006, « **MAISON DES MEDIAS-THOMAS MEGNASSAN** ». C'est cette dernière qui, dans sa conception est appelée à jouer pratiquement les mêmes rôles que le CDSI. La Maison des Médias est un creuset d'échanges et de partage, de recyclage et de perfectionnement pour tous les professionnels des médias. Elle dispose non seulement d'une médiathèque appelée **Médiathèque Jérôme A. BADOU**) équipée et dotée d'un fonds documentaire non moins important mais également d'un cyber-Centre où les journalistes peuvent facilement effectuer leurs recherches via Internet. A la différence du CDSI, la navigation à l'heure y est payante et à un coût réduit pour les professionnels de la presse. **Avec son cadre attrayant et adéquat, la Maison des Médias, fruit de**

**la subvention de l'Etat à la presse draine beaucoup plus de professionnels des médias que le CDSI.**

Le tableau actuel du CDSI ainsi peint, il nous faudra cibler la problématique de l'étude, la spécifier et donner la vision de sa résolution.

## **Paragraphe 2 : Ciblage, Spécification et Vision globale de la résolution de la problématique**

### **A- Inventaire des atouts et des problèmes**

Après ces différentes analyses tant de la situation interne qu'externe du CDSI, il convient de faire l'inventaire des atouts et des problèmes. Les atouts étant les forces et les opportunités, les acquis et les résultats positifs tandis que les problèmes sont les faiblesses et les menaces.

#### ✓ **Inventaire des atouts**

Le CDSI dispose de considérables atouts :

- la richesse de son fonds documentaire ;
- l'organisation de séminaires à l'intention des professionnels des médias ;
- l'organisation de tournées pour la promotion du Centre ;
- le monopole de distribution des badges lors des manifestations officielles ;
- l'existence de la connexion à Internet.

#### ✓ **Inventaire de problèmes**

Les problèmes regroupent les faiblesses et les menaces. Il s'agit de :

- l'exiguïté des locaux ;
- le mauvais emplacement du Centre (dans un quartier populaire, bruyant et malpropre) ;
- le manque criard de personnel ;
- l'insuffisance de la subvention annuelle ;
- l'insuffisance de l'abonnement de journaux nationaux ;
- l'insuffisance du matériel informatique (de micro-ordinateurs) ;
- l'irrégularité des séminaires de formations ;

- la rupture de parution des revues de presse CDSI-Info ;
- la suspension de l'abonnement aux revues étrangères ;
- le dysfonctionnement de l'Intranet
- la menace que constitue la Maison des Médias
- la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise ;
- le faible taux de fréquentation des journalistes et assimilés ;
- le manque de promotion du Centre.

### B- Du regroupement des problèmes spécifiques par Centres d'intérêt à la formulation du sujet

#### Le regroupement des problèmes spécifiques par Centres d'intérêt

Tous les problèmes spécifiques ci-dessus énumérés sont regroupés en trois problématiques différentes telles que présentées dans le tableau suivant :

N° d'ordre	Centres d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	Le logement du CDSI	- l'exiguïté des locaux - le mauvais emplacement du Centre	Mauvais emplacement du Centre	Problématique du relogement du CDSI
2	Organisation et fonctionnement du CDSI	- le manque criard de personnel - l'insuffisance de la subvention annuelle - l'insuffisance de l'abonnement des journaux nationaux - l'irrégularité des séminaires de formations - l'insuffisance de micro-ordinateurs - le dysfonctionnement de l'Intranet	Non optimisation de l'organisation et du fonctionnement du CDSI	Problématique de l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement du CDSI
3	Les Services offerts par le CDSI	- La mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise	Ignorance des services offerts par le CDSI par nombre de journalistes et	Problématique de la contribution du CDSI à l'amélioration

		- le faible taux de fréquentation des journalistes et assimilés - le manque de promotion du Centre	assimilés	des productions de la presse béninoise
--	--	---	-----------	--

Source : Résultats de l'état des lieux de base

✓ **Choix de la problématique de l'étude et formulation du sujet**

Une analyse des différents problèmes identifiés laisse percevoir que les Centres d'intérêt présentent des problématiques auxquelles le CDSI devra résolument faire face dans le but d'améliorer ses prestations et de jouer pleinement son rôle dans le paysage documentaire de la presse béninoise. Ainsi, avons-nous ciblé trois problématiques que sont :

- 1- la Problématique du relogement du CDSI ;
- 2- la Problématique de l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement du CDSI ;
- 3- la Problématique de la contribution du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise.

Bien que ces problématiques soient toutes importantes, nous nous consacrerons à une seule, étant donné que notre étude ne peut porter sur deux. En effet, nous avons décidé, au regard de nos connaissances en sciences de l'information documentaire et des défis de qualité de la presse béninoise, de résoudre la troisième problématique, celle de la **Contribution du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise**. Il est donc capital de résoudre cette problématique en s'occupant des problèmes spécifiques suivants :

- la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise ;
- le faible taux de fréquentation du CDSI par les journalistes et assimilés ;
- le manque de promotion du Centre.

Ainsi, dans le but de démontrer le rôle du CDSI dans l'amélioration des prestations de la presse béninoise et d'apporter notre modeste contribution à la résolution des problèmes y afférents, nous avons choisi de mener la présente étude sur le thème : « **CONTRIBUTION DU CENTRE DE DOCUMENTATION DES SERVICES DE L'INFORMATION A L'AMELIORATION DES PRODUCTIONS DE LA PRESSE BENINOISE** »

### ✓ Enoncé du problème

La presse est l'instrument qui permet de relayer les événements qui riment avec le temps. Au Bénin, la presse vit et participe de l'animation et de l'enracinement de la démocratie. Elle se veut libre et d'une excellente qualité. Les productions des journalistes reflètent un effort constant de perfection marqué par un souci d'amélioration de la richesse des informations fournies aux lecteurs, aux auditeurs, aux téléspectateurs voire aux internautes. La production journalistique de qualité reste et demeure l'exercice permanent de fouille, de recherche et de documentation. Les organes de presse - encore peu nombreux - disposant des moyens matériels et financiers suffisants, se dotent de leur propre unité documentaire. Il peut s'agir d'une bibliothèque, d'un Centre de documentation, d'un dépôt d'archives, d'une sonothèque, d'une photothèque, d'une vidéothèque ou encore d'une médiathèque ou d'un espace multimédias.

Plusieurs études, rapports et mémoires portant sur les médias dans notre pays ont révélé que très peu d'entre eux disposent de structures performantes de recherche. Ceci contraste avec le souci de l'amélioration des prestations des journalistes. Dans ces conditions, l'opportunité d'un cadre de référence, mieux un Centre national de documentation spécialisé dans le secteur de l'information et de ses domaines connexes constitue une indéniable nécessité. Il sera d'un atout capital pour les professionnels de la presse dans l'amélioration de leurs productions. D'aucuns estiment, et cela se constate, que les productions de la presse béninoise de façon générale ne sont pas de bonne qualité. Ce que partagent Eloise **HOUINATO** et Yvette **LEGONOU** (2000) lorsqu'elles écrivent que : « **la population béninoise porte fréquemment, et c'est là son droit, un jugement critique et**

***parfois sévère à l'endroit des journalistes et des médias, s'interrogeant sur leur éthique professionnelle et mettant régulièrement en doute leur crédibilité ».***

Or, un Centre du genre pouvant contribuer à la résolution de ce problème existe déjà au Bénin et doit servir de lieu privilégié de recherche pour les professionnels des médias : c'est le CDSI. Près d'une décennie après la mise en place effective de cette structure, peut-on affirmer qu'elle est régulièrement fréquentée par ces usagers cibles ? Si l'utilisation du fonds documentaire du CDSI doit aider les journalistes dans leur production quotidienne, ceux-ci le fréquentent-ils réellement ? Quelle est la proportion de professionnels des médias usagers du CDSI ? Quelle exploitation est faite de son fonds documentaire ? Une fréquentation régulière de ce Centre ne constitue-t-elle pas un important atout pour une production journalistique de qualité ? Quelles actions de promotion mène le CDSI pour susciter l'engouement de nombre de journalistes ? Autant de questions auxquelles nous nous efforcerons de trouver des éléments de réponses, à partir d'une démarche méthodologique dans notre étude.

#### ✓ Vision globale de résolution de la problématique

Pour résoudre les problèmes identifiés, nous adopterons une démarche méthodologique qui nous permettra d'abord, de fixer les objectifs, d'émettre les hypothèses, de passer en revue les contributions de certains auteurs qui ont abordé ces problèmes.

Ensuite, nous mènerons une enquête sur le public-cible à travers des questionnaires. Après la collecte des données, nous essayerons de les analyser, d'établir les diagnostics de l'étude.

Enfin, nous proposerons des essais de solutions pour une plus grande visibilité du CDSI afin que les productions de la presse béninoise soient de meilleures qualités.

## **Section 2 : Des objectifs de l'étude à la méthodologie adoptée**

### **Paragraphe1 : Objectifs et Hypothèses**

Nous exposerons, ici, les objectifs et hypothèses de l'étude. Nous décrirons l'objectif général lié au problème général, les objectifs spécifiques se rapportant aux problèmes spécifiques.

#### **A- De l'objectif général et des objectifs spécifiques**

- **Objectif général**

Il s'agira d'étudier l'apport du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise

- **Objectifs spécifiques**

Afin de parvenir à cet objectif général, il faut atteindre les objectifs spécifiques liés aux trois problèmes spécifiques retenus. Ces trois objectifs spécifiques sont :

**Objectif spécifique n°1** : Montrer l'opportunité du CDSI dans la production des journalistes ;

**Objectif spécifique n°2** : Décrire l'exploitation de son fonds documentaire par les professionnels des médias ;

**Objectif spécifique n°3** : Suggérer les conditions favorables à une meilleure fréquentation du CDSI par les professionnels des médias.

## **B- Des hypothèses de l'étude et du tableau de bord**

- **Les hypothèses de l'étude**

Elles sont liées aux problèmes spécifiques retenus.

### **- Cause et Hypothèse liées au problème spécifique n°1 :**

Dans le but de résoudre le problème de la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise, nous avons essayé de trouver la cause hypothétique d'un tel phénomène.

Nous avons retenu ainsi l'inexistence de services d'information dans les organes de presse.

D'où l'hypothèse suivante : **l'inexistence de SID dans les organes de presse explique la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise.**

### **- Cause et Hypothèse liées au problème spécifique n°2 :**

Après analyse du problème du faible taux de fréquentation du CDSI par ces derniers, nous avons identifié comme cause, l'ignorance des services du CDSI par les professionnels des médias.

Nous pouvons formuler l'hypothèse spécifique n°2 de la manière suivante : **l'ignorance des services du CDSI est à la base de leur faible taux de fréquentation.**

### **- Cause et Hypothèse liées au problème spécifique n°3 :**

Pour justifier le problème de manque de promotion du CDSI, nous avons identifié une cause probable : celle de l'absence d'une politique de marketing.

L'hypothèse peut être alors construite comme suit : **l'absence d'une politique de marketing explique le manque de promotion du CDSI.**

- **Tableau de bord de l'étude (TBE) (En annexe)**

## **Paragraphe 2 : Revue de littérature et Méthodologie de l'étude**

### **A- Revue de littérature**

La documentation est perçue de façon générale comme l'action de documenter, de se documenter, de rechercher l'information. Selon le **Petit Larousse 2006**, la documentation est *« l'action de sélectionner, de classer, d'utiliser ou de diffuser des documents »*. Elle désigne également *« l'ensemble des techniques de traitement de l'information documentaire utilisant des logiciels de sélection et de recherche »*. Toujours d'après le même dictionnaire, elle désigne *« l'ensemble des opérations, des méthodes qui facilitent la collecte, le stockage, la circulation des documents et de l'information »*. Paul **OTLET** et Henri **LAFONTAINE** (1985), estiment quant à eux que *« la documentation englobe la bibliographie : elle est la science qui permet la fourniture de tous les documents sur un sujet donné »*. De l'avis de Claire **MASCOLO** et de Jean-Michel **RODES** (1992), *« la documentation est un métier de communication dont l'objectif est la transmission d'une information contenue dans un support (le document) vers l'utilisateur »*. Mais bien plus, Hubert **FONDAIN** (1992) définit la documentation comme *« la méthode qui doit permettre de découvrir la source vive de l'information, de relativiser les connaissances individuelles, d'encourager à chercher des opinions ; c'est une invite à l'exploration intellectuelle »*.

Selon Antoine **DADELE** (2005), la documentation est également *« un processus, des moyens techniques et un résultat »*. Un processus car c'est *« une démarche, celle de rechercher des documents utiles à la satisfaction des besoins en information de quelqu'un pour appuyer une étude »*. Des moyens techniques puisque c'est *« l'ensemble de pratiques de mise en œuvre pour identifier et fournir des documents répondant aux besoins des usagers »*. Un résultat parce que c'est *« l'ensemble des documents résultant de l'activité humaine : fournir une documentation »*.

En somme, le terme **“documentation”** désigne plusieurs réalités :

- une collection de documents et la façon de les organiser en vue d'une diffusion de l'information ;
- l'action de se documenter ;
- l'activité professionnelle ou la fonction exercée par les documentalistes ;
- le service qui exerce cette activité au sein de l'entreprise. Ce service peut s'appeler **Centre de Documentation ou Service d'information et de Documentation (Sid)**. Un Sid est une appellation récente pour désigner des services de documentation des entreprises et autres structures qui mettent à la disposition de leur personnel de la documentation en vue de les aider dans le travail quotidien. Ces services à la différence des bibliothèques tendent à se spécialiser et ne couvrent que les domaines d'interventions des services qu'ils appuient. C'est le cas du Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI) dont le fonds documentaire couvre le secteur de la presse.

La presse est, habituellement, définie comme l'ensemble des journaux. **Le Petit Larousse 2006** désignera par presse non seulement « *l'ensemble des journaux* », mais aussi « *une activité et le monde du journalisme* ». A la lumière de cette définition du **Petit Larousse** (2005), on se rend compte que le mot "Presse" est polysémique. Il est d'abord utilisé pour désigner l'ensemble des périodiques quels qu'ils soient. Ensuite, il est utilisé pour signifier le secteur d'activité des professionnels des médias de masse. Enfin, il désigne le monde du journalisme. Par ailleurs, selon Bernard **LAMIZET** et Ahmed **SILEM** (1995) dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences de l'Information et de la Communication, plus explicites et plus complets, « *la presse désigne à la fois le domaine de l'information et de la communication, une machine à imprimer par pression du papier sur la forme imprimante, l'ensemble des journaux et les journalistes quel que soit le média (papiers, radio, télévision)* ».

La presse est donc l'ensemble des journaux et des journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et maintenant de la presse en ligne à l'avènement de l'Internet. C'est aussi l'ensemble d'organes qui constituent des moyens de diffusion massive de l'information.

L'information est au Centre de toute activité de presse. Le journaliste soucieux d'informer doit aller à la recherche de la documentation capable de le renseigner sur le sujet de son article. Car, *« avant d'informer, recommande la devise des professionnels de l'information, il faut s'informer ; et s'informer, c'est aller à la source de l'information, surtout celle documentaire »*. Ainsi, le journaliste produira des articles de fond et de meilleure qualité, documentation fiable pour la recherche. Ce que reconnaît à juste titre François **JAKOBIAK** (1995) en écrivant : *« les revues, journaux, publications périodiques diverses constituent une source indispensable en information scientifique et technique »*. Gloria **AWAD** (1995) estime quant à elle que *« c'est aux médias que revient désormais le monopole de l'événement qui s'inscrit dans les archives de nos sociétés modernes : journaux, agences de nouvelles ou d'images »*. Cet état de choses doit davantage justifier le recours à la documentation des professionnels de la presse.

L'importance de la documentation dans l'amélioration des productions de la presse n'est plus à démontrer. Il est clair qu'avec *« le flot continu d'informations que déversent les nouveaux moyens de communication »*. Eugène C. **ABALLO** (2003), le journaliste doit se référer à la documentation pour *« éclairer et informer les lecteurs, les auditeurs, les téléspectateurs et les internautes »*. Christine **LETEINTURIER** (1979) renchérit dans l'un de ses écrits publiés par le Bulletin des Bibliothèques de France (Bbf) sur le journaliste et sa documentation, en démontrant avec force conviction la nécessité de la documentation pour un homme de média. Elle observe notamment que :

*« Ceci pourrait d'ailleurs avoir des conséquences positives sur le discours des médias, leur restituer une certaine crédibilité, si au lieu de se contenter de répéter la même nouvelle sous des formes variées, les différents organes d'information laissaient plus de place à l'explication, à l'élucidation pour aider à la compréhension par les publics des nouvelles qu'ils reçoivent »*.

Aussi, faut-il remarquer que les codes de déontologie des professionnels des médias de par le monde exigent au journaliste le devoir de se documenter avant la publication d'un article ou la production d'une émission. Celui adopté par

l'ensemble de la presse béninoise le 24 septembre 1999 n'a pas dérogé au principe et l'a si bien prescrit en son article 19 :

*« Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde des sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit améliorer ses talents et ses pratiques en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles ».*

En outre, et c'est ce que préconise le Guide du journaliste d'investigation au Bénin (2005) s'appuyant à certains égards sur l'article 2 du code de déontologie de la presse béninoise : *« De par la responsabilité sociale qui est la sienne, le journaliste prend alors à charge de rechercher, d'approfondir et de livrer le produit de sa quête au public ».*

L'utilité de la documentation est remarquable aujourd'hui pour la presse pour l'amélioration de ses productions. Ainsi que le certifie Kristin **HELMORE** (2001) : *« les documents sont des sources importantes (...) et permettent aussi de vérifier l'information obtenue à travers d'autres sources ».* Se préoccupant des questions de documentation et de presse, il va plus loin et suggère que :

*« Tous les organes de presse, qu'il s'agisse de la presse écrite ou audiovisuelle, ont besoin de créer un réservoir d'information -archives ou bibliothèques- où leurs journalistes pourront puiser la documentation de base dont ils ont besoin pour leur travail de recherche ».*

Suggestion que partagent les auteurs du Guide du journaliste d'investigation au Bénin. Georges **AMLON et al.** (2005) constatent que *« les organes de presse les mieux organisés possèdent leurs propres bibliothèques et leurs services de documentation et d'archives ».* L'on y trouve, précisent ces auteurs *« comme*

*dans tous services du même genre les ouvrages et documents pouvant apporter l'information complémentaire aux journalistes ».*

Vœux chers et aspirations légitimes des différentes contributions supra énumérées que de voir la presse s'approprier la documentation pour enfin améliorer ses productions. Mais qu'en est-il de l'environnement documentaire de la presse béninoise ? Interrogation qui, au lieu de trouver des réponses satisfaisantes, se confrontera au désobligeant constat de la pauvreté des services d'information documentaires dans les médias béninois.

En effet, le paysage de la presse au Bénin s'élargit sans cesse au détriment de son environnement documentaire qui demeure pauvre. Francis Marie-José **ZOGO** et Pascal **ZANTOU** (1999) ont fait le désobligeant constat. Ils rapportent dans Résultats de l'enquête sur les services d'information dans les organe de presse au Bénin que :

*« Sur vingt (20) organes de presse enquêtés, cinq (5) disposent d'un service d'information et de documentation. Il s'agit de la chaîne de télévision privée LC2, des quotidiens La Nation et l'Aurore, du groupe de presse la Gazette du Golfe et de la radio commerciale privée Radio Planète. Parmi ces 5, il y a 2 qui ont un Sid organisé et géré par des agents permanent à savoir : la Nation et LC2. Le Sid de LC2 est informatisé. Celui de la Nation ne l'est pas ».*

Sept ans après, ces résultats restent d'actualité. L'Etude sur l'Etat des médias au Bénin : 1988-2000 (2000) et le Rapport national sur l'état de la liberté de presse

au Bénin (2005) sont unanimes sur la pauvreté des services d'information et de documentation dans les entreprises de presse béninoises. Pour Jérôme **CARLOS et al.**, consultants ayant réalisé l'étude, « *la plupart des organes de presse ne semblent pas avoir conscience du rôle de la documentation. Aussi, ne se préoccupent-ils pas de se doter de services d'information et de documentation* ». L'étude révèle par ailleurs que « *la majorité des organes de presse ne disposent pas d'ouvrages sur le journalisme. Ce qui limite les possibilités de formation continue au sein de leur rédaction* ». Or, les services d'information et de documentation, poursuit la même étude « *constituent des outils irremplaçables qui aident le journaliste dans son travail quotidien. Ils lui permettent d'aller au-delà de l'actualité pour traiter les sujets en profondeur* ». Ces observations, les acteurs des médias, engagés dans la dynamique de l'avènement d'une presse plus professionnelle, l'ont comprises lors des Etats généraux de la presse béninoise tenus du 18 au 23 novembre 2002 à Cotonou. Parmi les seize chantiers sur lesquels s'édifiera une presse plus responsable, il est clairement défini « *la création, le renforcement et la dynamisation des unités documentaires dans les organes de presse* ».

Cependant, les résultats ne sont pas encore visibles sur le terrain. Les services d'information et de documentation manquent cruellement dans les médias au Bénin. En 2003, Eugène C. **ABALLO** fait avec amertume le même constat et se désole : « *la situation documentaire des organes de presse (...) n'est pas du tout reluisante* ». Il lance un cri d'alarme et explique dans son mémoire de fin de formation au CEFOCI que le manque de Service d'Information et Documentation (SID) influe négativement sur la qualité des productions des journalistes. Il sera

rejoint en 2004 par Germain H. **HOUNNOU** qui a également démontré dans son mémoire, le dommage créé par l'inexistence de ces structures au sein des médias. Il soutient que la presse béninoise manque de « *crédibilité pour être suffisamment documentaire* ». Ainsi, pour renverser la tendance, préconise-t-il, les professionnels des médias doivent exploiter à fond les centres de documentation et bibliothèques du pays notamment le *Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI)* à défaut de disposer des SID à eux propres. C'est le prix à payer pour avoir des *productions journalistiques de qualité*.

A l'instar des centres nationaux de documentation de presse des pays de la sous-région ouest africaine tel que le Centre de Documentation et d'Information (CDI) de la Côte d'Ivoire, le CDSI, selon Yacouba **SANGARE** (2006), « *offre aux journalistes des outils pour mieux exercer leur profession* ». Le Bénin fait partie des pionniers dans le domaine et a mis en place son Centre national de presse depuis 1992 dans le but de :

*donner aux professionnels de la presse au Bénin la possibilité d'améliorer la qualité de leurs prestations en leur fournissant les éléments indispensables à la rédaction correcte d'un article ou la mise en ondes d'une émission en rapport avec un sujet d'actualité ou une rétrospective d'une part,*

*'aider les journalistes à analyser, grâce à une documentation fiable, une nouvelle nationale dont le développement est toujours nécessaire pour permettre aux auditeurs et lecteurs des différents médias de maîtriser l'actualité et de se faire une opinion d'autre part.*

Ainsi que le rapporte Aude **GOGOUA** (2006), journaliste ivoirienne, ce n'est le 22 juin 2006 que la Côte d'Ivoire a inauguré son Centre de Documentation et d'Information (CDI) pour « *permettre à ses journalistes d'avoir accès à la documentation* ». Pour les autorités béninoises et ivoiriennes, un centre de documentation national de presse, comme le souligne Yacouba **SANGARE**

(2006), journaliste, « contribuera à la professionnalisation du métier de journaliste ». Le CDSI est créé et organisé afin que, comme l'affirme Aude **GOGOUA** (2006), « les journalistes puissent y trouver commodément des informations qui les aideront dans leur travail ou qui enrichiront leur esprit et les instruiront ». C'est la raison pour laquelle, il faut aujourd'hui, comme l'exigent Francis Marie-José **ZOGO** et Pascal **ZANTOU** (1999) « transformer le CDSI en un Centre de presse moderne qui serait un lieu de rencontres, d'échanges et de documentation pour les professionnels des médias ». Et, il est important de le savoir, le CDSI, à bien des égards « se propose d'être le creuset qui permet aux professionnels débutants ou confirmés de la presse d'apprendre et de se perfectionner dans la collecte, le traitement et la publication des informations tant en presse écrite, en radio qu'en télévision ». Joseph **SAGBOHAN** (1997) a plaidé dans son mémoire de fin d'études au CEFOCI pour la mise en place effective du CDSI et a indiqué qu'il est « un puissant instrument de documentation et d'information dont pourront se servir les journalistes et autres usagers de la presse en vue de la promotion et de l'élévation du niveau de culture démocratique des citoyens ».

Le constat fait aujourd'hui afflige et laisse percevoir que les animateurs de la presse béninoise ignorent l'existence du CDSI tout comme « les nombreux endroits au Bénin qui recèlent de la documentation et des archives bien souvent inexploitées ». Constat rapporté par Georges **AMLON et al.** (2005). Il faudrait, donc comme l'a souligné François **DEGILA**, ancien Directeur du CDSI lors de sa passation de service le 02 août 2005, que le Centre :

*« Ne grouille plus de journalistes, qui arrivent non pas une fois l'an ,pour enlever des badges, mais souvent à la quête d'éléments d'informations nécessaires pour la rédaction d'articles fouillés et pour la conception et la mise en onde d'émissions radiophoniques et télévisuelles d'intérêt ».*

Indiquant que les journalistes béninois ne se documentent pas assez dans l'exercice de leur profession, Francis Marie-José **ZOGO** et Pascal **ZANTOU** proposent qu'il leur faut « assurer une formation continue, les encourager à la spécialisation et leur construire un Centre de presse moderne ». Centre de presse moderne que doit être le CDSI en améliorant son image de marque en vue d'attirer

vers lui de nombreux journalistes. Un Centre de documentation de la trempe du CDSI ne doit plus « *mal assurer la promotion de ses ressources* » comme le conseille Jean **MICHEL** (1992). Les utilisateurs (les journalistes) à l'étape actuelle « *ont de sérieuses difficultés pour appréhender toute la richesse* » du Centre, « *pour connaître ses fonds et percevoir toutes ses possibilités* ». Ainsi, pourrait-on conclure avec Jean **MICHEL** en collaboration avec Eric **SUTTER** (1992) que le CDSI souffre « *de l'insuffisance d'un marketing documentaire* ». Et pour mieux faire connaître le Centre, nos deux spécialistes de l'information documentaire, suggèrent : « *un plan d'action en matière de marketing et de promotion du service s'impose de façon urgente* ». Cette vision est fortement approuvée par les grands mercaticiens tel que Guy **SERRAF** qui définit la notion de marketing de la manière suivante : « *Le marketing est un système cohérent de trois axes solidaires : la recherche, la stratégie, l'action* ».

En définitive, il s'agira pour le CDSI de faire sa propre promotion à travers des stratégies de marketing pour se rendre utile et efficace aux professionnels des médias pour enfin améliorer leurs productions.

## **B- Méthodologie de l'étude**

Toute démarche scientifique pour être fiable et efficace se doit de suivre une méthodologie. C'est pourquoi dans le cadre de notre étude, nous avons effectué dans un premier temps, une revue documentaire et dans un second temps, nous avons procédé à une enquête auprès des journalistes (potentiels ou réels utilisateurs) du CDSI afin de mieux vérifier nos hypothèses.

- **Revue et exploitation documentaires :**

A ce niveau, nous avons fait :

- **Une recherche-exploitation documentaire** qui a consisté en la consultation d'ouvrages de références, de monographies, de rapports, de mémoires, de périodiques... dans les Centres de documentation et bibliothèques telles que la bibliothèque **Patrick A. VIEYRA** de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), la bibliothèque du journal des étudiants **Le Héraut**, et le **Centre de Documentation des Services de l'Information** ;

- **La recherche sur Internet** nous avons permis de consulter quelques sites Internet et d'explorer des moteurs de recherche tels Google et Yahoo.

- **Le dépouillement des registres de fréquentation** tenus à jour au niveau du CDSI nous a facilité le traitement des statistiques de fréquentation du Centre.

- **L'Enquête :**

C'est la collecte d'informations auprès des professionnels des médias réalisée sur la base d'un questionnaire. Grâce à elle, nous avons pu recueillir et analyser les opinions des professionnels sur l'importance de la documentation pour la presse. Elle nous a par ailleurs permis de connaître la perception de ces derniers en vue d'évaluer l'apport du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise et leurs suggestions pour une meilleure visibilité du Centre. C'est cette enquête qui nous permettra de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de départ.

**Chapitre premier : Evaluation de la contribution du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise**

***« La documentation peut jouer un rôle de vigie car elle est le seul lieu d'où est possible une vision transversale de l'information. Ici, le seul fait de brasser de grandes quantités fournit la possibilité d'en retirer des renseignements qualitatifs ».***

COTTE, Dominique. *Stratégie documentaire dans la presse*. Paris : ESF, 1997, p.32.

## **Section 1 : Collecte et présentation des données**

### **Paragraphe 1 : Préparation et réalisation de la collecte**

#### **A- Identification de la population mère et échantillonnage**

- **Identification de la population mère**

Nous avons identifié une population mère composée des professionnels de la presse béninoise. Il s'agit des journalistes tant de la presse écrite que de la presse audiovisuelle de la ville de Cotonou. Le choix de cette population se justifie par la représentativité de ceux-ci dans le paysage médiatique béninois<sup>3</sup>. Compte tenu du nombre élevé de journalistes, nous avons fait une sélection par le procédé d'échantillonnage.

- **L'échantillonnage**

Selon le dictionnaire Essentiel Hachette, l'échantillon est « un ensemble d'individus choisis comme étant représentatifs d'une population ». Autrement dit, c'est une fraction représentative d'une population ou d'un groupe ayant les mêmes caractéristiques de base à partir de laquelle on peut apprécier la population considérée. Ainsi, avons-nous choisi un échantillon de soixante (60) journalistes de trente (30 ) organes de presse (publics et privés) de la ville de Cotonou répartis comme suit : vingt ( 20 ) quotidiens, six (6) stations de radiodiffusion et quatre (4) chaînes de télévision à raison de deux (2) par organe. La liste de ces différents organes de presse est jointe en annexe de notre étude.

---

<sup>3</sup> Cotonou, capitale économique du Bénin abrite la majorité des organes de presse du pays. A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006, on y dénombre : 27 quotidiens, 10 hebdomadaires, 10 radios et 4 télévisions. Cf. Union des professionnels des médias du Bénin (Upmb). *Agenda 2006 Média, communication et intégration régionale*. Cotonou : Friedrich Ebert Stiftung, 2005, pp 176-181.

## **B- Réalisation de l'enquête et limites des données :**

- **Réalisation de l'enquête**

L'instrument de collecte est le questionnaire (joint en annexe). Il a été adressé à l'échantillon des professionnels des médias pendant la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2006. Ce questionnaire a permis d'obtenir des données pertinentes auprès des utilisateurs (réels ou potentiels) et ceux qui ne sont pas usagers du CDSI. La répartition et le taux de recouvrement au sein de l'échantillon se présente comme suit :

**Tableau 4 : Répartition et taux de recouvrement des questionnaires**

Catégories d'enquêtés par type d'organe de presse	Nombre de questionnaires prévus	Nombre de questionnaires effectivement utilisés	Questionnaires non remplis	
			Effectif (%)	Fréquence
Journalistes de la presse écrite	40	40	0	0
Journalistes de la radio	12	12	0	0
Journalistes de la télévision	08	08	0	0
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

60 journalistes ont été enquêtés sur 60 prévus, soit un taux de réalisation de 100%

- **Limites des données**

Les limites des données de l'enquête sont liées à la marge d'erreur due à la négligence de certains qui ont rempli de manière expéditive le questionnaire ; ce qui

peut remettre en cause la justesse de certaines réponses. Précisions tout de même que ces limites n'affectent pas la fiabilité de l'analyse de nos résultats.

## **Paragraphe 2 : Présentation et analyse des résultats**

### **A- Présentation des données**

Les journalistes enquêtés ont répondu au questionnaire suivant les points ci-après :

**Tableau 5 : Utilité d'avoir recours à la documentation**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	60	100%
Non	00	00%
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 6 : Difficultés en matière de documentation**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	60	100%
Non	00	00%
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 7 : Genres de difficultés éprouvées**

<b>Genres de difficultés éprouvées</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Manque de documents spécialisés en journalisme	38	63,33%
Manque de SID spécialisés	20	33,33%

Autres	2	3,33%
<b>Total</b>	60	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 8 : Manières de se documenter**

<b>Manières de se documenter</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Structures documentaires	40	66,66%
Internet	15	25%
Autres	5	8,33%
<b>Total</b>	60	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre, 2006

**Tableau 9 : Présence de SID dans les organes de Presse**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	16	26,66%
Non	44	73,33%
<b>Total</b>	60	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 10 : Fréquentation de SID dans l'exercice de la profession de journaliste**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	54	66,66%
Non	06	33,33%
<b>Total</b>	60	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 11 : Connaissance du CDSI**

Avis	Nombre de réponses	Pourcentages
Oui	18	30%
Non	42	70%
<b>Total</b>	60	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 12 : Raisons de l'ignorance des services du CDSI**

*(NB : Seuls les 42 qui ont répondu ne pas connaître le centre sont pris en compte par cette question)*

Raisons	Nombre de réponses	Pourcentages
Inconnu dans l'environnement documentaire béninois	08	19,04%
Inconnu des journalistes	24	57,14%
Ignorance de son existence	10	23,80%
<b>Total</b>	42	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 13 : Moyens de connaissance**

*(NB : Pour les tableaux 13 à 22, seuls ont répondu les 18 enquêtés qui connaissent le CDSI)*

Moyens	Nombre de réponses	Pourcentages
Par les médias	2	11,11%

Par les autres confrères	6	33,33%
Autres (tourné dans les rédactions et site Internet)	10	55,55%
<b>Total</b>	18	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 14 : Visite du Centre dans le cadre de l'exercice de la profession**

Avis	Nombre de réponses	Pourcentages
Oui	18	100%
Non	00	00%
<b>Total</b>	18	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 15 : Rythme de fréquentation du CDSI**

Périodicité	Nombre de réponses	Pourcentages
Chaque jour	1	5,55%
Deux ou Trois fois par semaine	2	11,11%
Une fois par semaine	3	16,66%
Une fois par mois	4	22,22%
Occasionnellement	8	44,44%
<b>Total</b>	18	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 16 : Exploitation du fonds documentaire et des services du CDSI**

Exploitation	Nombre de réponses	Pourcentages
Consultation de monographies	5	27,77%

Consultation de périodiques	6	33,33%
Consultation des produits documentaires	3	16,66%
Recherche sur Internet	4	22,22%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 17 : Degré de satisfaction des utilisateurs**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Très satisfait	2	11,11%
Satisfait	12	66,66%
Pas satisfait	4	22,22%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 18 : Adéquation des documents aux besoins des utilisateurs**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	14	77,77%
Non	04	22,22%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 19 : Utilité du CDSI pour la presse béninoise**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Très utile	14	77,77%
Utile	3	16,66%
Peu utile	1	5,55%
Pas utile	0	00%

<b>Total</b>	18	100%
--------------	----	------

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 20: Convenance de l'emplacement du CDSI**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	2	11,11%
Non	16	88,88%
<b>Total</b>	18	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 21: Nature du local du CDSI**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Grand	00	00%
Exigu	16	88,88%
Trop exigu	2	11,11%
<b>Total</b>	18	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre 2006

**Tableau 22: Le CDSI peut-il réellement vous aider à améliorer vos productions ?**

<b>Avis</b>	<b>Nombre de réponses</b>	<b>Pourcentages</b>
Oui	17	94,44%
Non	1	5,55%
<b>Total</b>	18	100%

Source : Résultats de l'enquête, Cotonou, septembre, 2006

### **Qu'attendez – vous du CDSI et quelles sont vos suggestions ?**

Les hommes et femmes des médias interrogés ont formulé les propositions ci-après :

- changer le local et reloger le Centre ;
- développer la stratégie de communication marketing ;
- enrichir et actualiser le fonds documentaire en renouant avec les magazines (AM, Amina, Jeune Afrique) et en acquérant ou en s'abonnant à la majorité des journaux ;
- améliorer les services offerts ;
- augmenter le parc informatique et améliorer l'accès à Internet aux journalistes ;
- faire des prêts d'ouvrages spécialisés aux journalistes ;
- avoir un fonds documentaire Audiovisuel ;
- créer une salle audiovisuelle (TV dotée d'abonnement aux chaînes internationales) ;
- création d'un site Internet ;
- organiser des débats et séminaires ;
- créer une base de données en fonction des domaines (culture, sport, économie ...).

## ***B- Interprétation des Résultats***

Les résultats présentés dans les tableaux ci-dessus nous amènent à faire quelques remarques et à tirer des conclusions.

Au prime abord, il faut rappeler que l'objectif de notre enquête est d'évaluer la contribution du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise. Il s'agit pour nous de savoir si le CDSI apporte quelque chose aux journalistes, si ceux-ci le fréquentent et quelles suggestions formuler pour son exploitation efficiente et l'amélioration de ses prestations.

- **Utilité d'avoir recours à la documentation**

100% des journalistes enquêtés jugent utile d'avoir recours à la documentation pour produire des articles ou pour se recycler. La nécessité de recourir à la documentation est donc partagée par l'ensemble de ces journalistes. Cela signifie qu'un Centre de documentation est essentiel dans l'exercice de la profession de journaliste.

- **Difficultés en matière de documentation**

De l'avis des journalistes interrogés, il ressort que tous éprouvent des difficultés en matière de documentation dans l'exercice quotidien de leurs activités. Quels genres de difficultés éprouvent-ils ?

- **Genres de difficultés éprouvées**

63 % des journalistes éprouvent des difficultés de ressources documentaires spécialisées en journalisme pour leur formation continue. 33% regrettent le manque de SID spécialisés et 3% rencontrent d'autres difficultés comme le manque de SID dans les rédactions. Raison de plus pour ces derniers de fréquenter les SID spécialisés qui existent au Bénin et au nombre desquels le CDSI.

- **Manières de se documenter**

Il ressort qu'environ 67% des professionnels de la presse trouvent leur documentation dans les structures documentaires (bibliothèques, Centres de documentation et dépôts d'archives), 25% d'entre eux ont recours au réseau Internet et les 8% restant se documentent autrement.

- **Présence de SID dans les organes de Presse**

De ces résultats, il ressort que la plupart des organes de presse de Cotonou, et par extension du Bénin, ne disposent pas d'un SID puisque 73% des enquêtés ont répondu Non à cette question. Cette absence notoire de SID, ont-ils reconnu, influe négativement sur leurs productions. La documentation étant un atout maître et un outil indispensable à la rédaction d'articles de qualité.

- **Fréquentation de SID dans l'exercice de la profession de journaliste**

A la lumière du tableau n°10, 67% des enquêtés déclarent fréquenter des SID dans l'exercice de leur profession. En effet, ils citent entre autres SID, le CCF, le CCA, le Centre d'information et de Publications Scientifiques (CIPS) de la Cellule d'Analyse de Politique Economique (CAPE), le Centre d'Information des Collectivités locales, les SID de la Banque mondiale, du PNUD, du FNUAP, de l'ORTB, le Centre d'Etude et de Documentation (CED) d'Akpakpa, la Direction des Archives Nationales (DAN), la Bibliothèque Nationale (BN) et bien évidemment le CDSI.

Cependant, pouvons-nous affirmer qu'ils connaissent et fréquentent tous le CDSI ?

- **Connaissance du CDSI**

Ils ne sont que 30%, soit 18 journalistes sur 60, qui connaissent et fréquentent le CDSI. Les 70% restants, soit 42 journalistes, ne le connaissent pas et ne le fréquentent pas non plus. Mais pour quelles raisons ?

- **Raisons de l'ignorance du CDSI**

Ces 42 hommes et femmes des médias estiment non seulement que le CDSI est inconnu dans l'environnement documentaire béninois (19%), inconnu des journalistes (57%) mais également ignorent son existence (24%). Conclusion : l'ignorance du CDSI (71%) serait à la base de sa faible fréquentation. Autrement dit, il n'existe pas une politique de promotion pouvant permettre de connaître le Centre.

- **Moyens de connaissance**

Parmi les 30% qui connaissent le CDSI, les uns l'ont connu par les médias (2 soit 11%), les autres par leurs confrères (33%) et les derniers, les plus nombreux (56%) au moyen de la tournée organisée dans les organes de presse (presse écrite, radios et télévisions) par la Direction du Centre en 2003 d'une part, au profit du site Internet du Centre réalisé dans le cadre des législatives de 2003, d'autre part. Ce fait entérine le fort taux de fréquentation obtenue au cours de l'année 2003(cf. Tableau 1). A l'analyse, la majorité de ceux qui connaissent aujourd'hui le CDSI l'ont connu à la faveur des activités de promotion. Seulement, faute de politique réelle de marketing, il n'existe plus d'activités de promotion comme les visites au sein des médias. Nous pouvons en déduire que le manque de promotion du CDSI est la conséquence de l'absence d'une politique de marketing à l'endroit de ses usagers privilégiés que sont les journalistes et assimilés.

- **Visite du Centre dans le cadre de l'exercice de la profession**

Les 18 professionnels qui connaissent le Centre l'ont visité une fois dans le cadre de l'exercice de leur profession. Qu'en est-il de leur rythme de fréquentation ?

- **Rythme de fréquentation du CDSI**

Nous constatons que même les 18 journalistes qui connaissent le CDSI ne le fréquentent pas assez. 44% viennent occasionnellement dans le Centre ; 22% une fois le mois ; 17% une fois par semaine ; 11% deux à trois fois par semaine et seulement 6% le fréquentent quotidiennement.

Du reste, comment exploitent-ils le fonds documentaire ? Comment bénéficient-ils des services offerts ?

- **Exploitation du fonds documentaire et des services du CDSI**

Environ 33% consultent les périodiques, 22% effectuent des recherches sur Internet, 17% exploitent les produits documentaires tels que les revues de presse et dossiers de presse et 28% ont recours aux monographies. Ces taux laissent comprendre que la consultation des périodiques et des monographies est plus importante. Ce qui devrait obliger le Centre à s'abonner à plus de périodiques et partant, renforcer davantage son fonds documentaire et augmenter son taux de fréquentation.

- **Degré de satisfaction des utilisateurs**

Les enquêtés usagers du CDSI sont globalement satisfaits des services du Centre. Le taux de satisfaction s'élève à 78% (11% sont très satisfaits et 67% sont satisfaits). Seulement, 22% ne le sont pas. Avec ce degré de satisfaction, nous pourrions affirmer que le CDSI peut vraiment contribuer à l'amélioration des productions de la presse béninoise.

- **Adéquation des documents aux besoins des utilisateurs**

C'est le même résultat que celui du degré de satisfaction : 78% des enquêtés répondent Oui à la question de savoir si les documents conviennent à leurs besoins tandis que 22% répondent par la négative. Il est donc aisé de soutenir que les ressources documentaires du CDSI correspondent bien aux besoins de ses usagers cibles.

- **Utilité du CDSI pour la presse béninoise**

Les 18 journalistes usagers reconnaissent que le CDSI est très utile pour la presse béninoise. Pour 78%, il est très utile ; 17% trouvent utile l'existence du Centre et 6% estiment qu'il est peu utile. Le CDSI est certes très utile, mais son emplacement convient-il ?

- **Convenance de l'emplacement du CDSI**

Les 89% de journalistes usagers interrogés déplorent le mauvais emplacement du CDSI. Pour certains, il est « *mal situé et inaccessible* » et serait au cœur d'un « *quartier populaire insalubre et de mauvaise réputation* ». Selon eux, « *il est de notoriété publique que Zongo (quartier où est logé le CDSI) est un quartier dangereux* ». Pour d'autres, le Centre est « *caché et se trouve éloigné des lieux*

*d'activités des journalistes* ». Une troisième catégorie d'usagers avance que « *nombre d'activités commerciales se mènent aux alentours du Centre* » perturbant ainsi la quiétude des lecteurs de par les tohu-bohu des marchands et acheteurs qui ignorent la présence d'un tel Centre.

Il faudra alors reloger le CDSI dans un endroit sain, calme et propice à ses activités. Dans le même ordre d'idée, les journalistes ont donné leur avis sur le local même qui abrite le Centre.

- **Nature du local du CDSI**

Le local qui abrite le CDSI ne répond pas aux normes architecturales d'un Centre de documentation. Pour 89% des enquêtés, il est exigü. 11% le trouvent très exigü. Faudra-t-il, de ce fait et pour répondre aux exigences des normes architecturales, procéder au relogement du Centre dans un bâtiment plus spacieux.

- **Le CDSI peut-il réellement vous aider à améliorer vos productions ?**

La réponse est oui. C'est l'avis des 94% des journalistes usagers interrogés. 6%, soit une seule personne sur les 18, pensent le contraire. Ce qui est insignifiant. A leur suite, nous pouvons affirmer que le CDSI peut réellement contribuer à l'amélioration des prestations de la presse béninoise.

Cette affirmation sera une évidence si nous vérifions nos hypothèses et établissons le diagnostic.

## **SECTION 2 : De la vérification des hypothèses à l'établissement du diagnostic**

### **Paragraphe 1 : Mode opératoire et vérification des hypothèses**

Afin de mieux vérifier nos hypothèses, nous définissons d'abord le mode opératoire.

#### **A- Mode opératoire**

La statistique descriptive utilisée pour l'analyse des données nous permettra de tester les hypothèses de recherche précédemment formulées (Chapitre préliminaire, section 2, paragraphe 1 B-, p.22 ). Pour chaque test, nous suivrons la démarche suivante :

- rappel du type de test ;
- présentation de la règle de décision.

**L'hypothèse N°1** selon laquelle l'inexistence de SID dans les organes de presse explique la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise sera testée par rapport aux différentes opinions recensées auprès des journalistes. La moyenne sur la question de la présence de SID dans les organes de presse est :

- Si 70% des enquêtés répondent NON, l'hypothèse serait totalement vérifiée ;
- Si entre (50% et 70%) des enquêtés répondent NON, l'hypothèse serait partiellement vérifiée ;
- lorsque nous aurons moins de 50% de réponses NON, l'hypothèse ne serait pas vérifiée.

**L'hypothèse N°2** sera testée par rapport aux questions relatives à la connaissance et à la fréquentation du Centre par les journalistes.

- Si 70% ne connaissent pas le CDSI, alors l'hypothèse sera entièrement vérifiée ;
- Si 50% répondent NON, l'hypothèse serait partiellement vérifiée et serait rejetée si moins de 25% répondent NON.

**L'hypothèse N°3** sera acceptée si 50%, l'ont connu par les activités de promotion et battage médiatique ; partiellement acceptée, si (25% à 50%) répondent de la même façon et rejetée si 50% l'ont connu par leurs confrères.

Conformément à la définition du mode opératoire, nous allons vérifier nos hypothèses.

## **B- Vérification des hypothèses**

- **Vérification de l'hypothèse spécifique N°1**

L'analyse des données recueillies lors de l'enquête a révélé que 73% des journalistes ne disposent pas de SID dans leurs organes de presse. Or, l'inexistence de ces structures documentaires est à la base de la mauvaise qualité de certaines productions de la presse dans notre pays. ***L'hypothèse N°1 est donc entièrement vérifiée.***

- **Vérification de l'hypothèse spécifique N°2**

Des résultats de l'enquête, nous notons que 70% des journalistes ne connaissent pas le CDSI et ignorent son existence sur l'échiquier documentaire de la presse béninoise. Cette ignorance explique la faible fréquentation du Centre par les animateurs de la presse.

***Nous pouvons conclure que l'hypothèse spécifique N°2 est totalement vérifiée.***

- **Vérification de l'hypothèse spécifique N°3**

L'analyse a révélé que l'absence d'une politique de marketing est à la base du manque de promotion du CDSI. Puisque 56% de journalistes qui ont connu le CDSI par les activités de promotion. ***L'hypothèse spécifique N°3 est aussi entièrement vérifiée.***

Les hypothèses une fois vérifiées, nous établirons les diagnostics.

## **Paragraphe 2 : Etablissement du diagnostic**

### **A- Eléments du diagnostic N°1**

La mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise est due à l'inexistence de SID dans les organes de presse.

### **B- Eléments du diagnostic N°2 et N°3**

- **Diagnostic N°2**

La faible fréquentation du CDSI par les professionnels des médias s'explique par leur ignorance de l'existence d'un tel Centre.

- **Diagnostic N°3**

Le manque de promotion du CDSI est causé par l'absence d'une politique de marketing.

Après les diagnostics établis, et pour que le CDSI contribue efficacement à l'amélioration des productions de la presse béninoise, nous proposons des essais de solutions ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

Chapitre Deuxième : Essais de solutions et  
Recommandations pour une meilleure fréquentation du  
CDSI

***« La documentation devrait être une véritable porte ouverte sur l'extérieur et non pas un espace clos, fermé sur lui-même »***

MICHEL, Jean en collaboration avec SUTTER, Eric. *Pratique du management de l'information: analyse de la valeur et résolution des problèmes*. Paris: ADBS, 1992, p.81.

## **Section 1 : Essais de solutions**

### **Paragraphe 1 : Les CDSI vers une nouvelle politique de marketing**

Les raisons qui justifient aujourd'hui l'opportunité de la définition d'une nouvelle politique claire de marketing par la direction du CDSI sont multiples : se rapprocher de ses usagers, se faire de plus en plus connaître dans le microcosme documentaire au Bénin et faire connaître ses activités et services. Le marketing, de nos jours s'avère indispensable à tous les secteurs d'activités et les sciences de l'information et de la documentation ne font pas exception. Il s'inscrit par-là dans le processus normal de l'entrée de l'information dans l'économie du marché. Le marketing est un excellent outil de gestion qui permet à la structure documentaire d'être à l'écoute de l'ensemble de ses usagers et de mesurer leurs satisfactions pour enfin effectuer les corrections éventuelles.

A cet effet, le marketing documentaire est indispensable pour le CDSI dans la promotion de ses services et la satisfaction des besoins des journalistes béninois. C'est pourquoi nous suggérons à l'endroit de la direction du Centre d'adopter des méthodes et stratégies ci- après, éléments constituant les différents ingrédients et la stratégie de marketing.

#### **A- Le marketing mix**

Le marketing mix est un mélange obtenu à partir de la stratégie dite des 5 P : Produit, Place (Distribution), Prix, Promotion et Personnel.

- **Le Produit**

Il constitue un élément très important car il permettra d'entreprendre l'échange entre le CDSI et son public. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de faire connaître les produits et services offerts par le Centre.

- **La Place (Distribution)**

Elle englobe les divers moyens disponibles pour assurer l'accessibilité du produit à la clientèle. La direction du CDSI devrait faire une bonne politique de distribution des produits du Centre. Il faudra revoir l'emplacement et le local. Car, tels que décrits, ils ne favorisent pas une bonne politique de diffusion de l'information. Le panneau de signalisation installé entre temps au niveau du Hall des arts et Loisirs de Cotonou devrait être remplacé pour faciliter l'indication aux usagers.

- **Le Prix**

Le prix désigne un élément qui ramène au processus d'échange. Il peut être monétaire en impliquant le paiement d'une certaine somme d'argent afin d'obtenir les produits ou services disponibles dans le Centre. Le prix peut être également non monétaire comme le temps d'attente du client pour accéder aux produits ou aux services fournis.

Nous proposons au CDSI le prix monétaire par une gestion rigoureuse d'un service payant de photocopies aux usagers. Le Centre pourrait, à partir de sa connexion à Internet installer un cyber-centre et offrir contre un taux forfaitaire ses prestations aux usagers.

- **La promotion**

C'est un ensemble de moyens permettant au service d'information de maintenir et d'entretenir de bonnes relations d'échange avec son public et son environnement. Le CDSI en a grand besoin pour être performant.

- **Le personnel**

Le personnel occupe une place de choix dans la stratégie de marketing. Pour ce faire, le CDSI a besoin d'un personnel qualifié dans les sciences de l'information documentaire pour assurer un meilleur fonctionnement du Centre. L'aide documentaliste ne peut continuer à lui seul à tout faire. La dotation du Centre de deux (2) ou trois (03) documentalistes permanents s'avère plus qu'indispensable.

## **B- La communication marketing**

Elle est, de l'avis de Vanetti, M. (1984), un ensemble de moyens, souvent appelés le mix des communications, permettant « d'entretenir systématiquement le contact avec le marché » et ainsi de l'informer sur les produits et services disponibles.

La communication marketing a, selon Lovelock et Weinberg (1984), pour composantes le mix des communications que sont : la publicité, les relations publiques et les activités de promotion.

- ✓ **La publicité** : elle est définie comme l'ensemble des techniques de communication directe avec le marché ; c'est le plus visible de la communication marketing. Nous proposons au CDSI de planifier à court terme une bonne politique publicitaire à l'endroit des professionnels des médias.

Cette planification passe par :

- ❖ La détermination des objectifs
- ❖ La définition du budget disponible
- ❖ La création du message comme tel
- ❖ Le choix des médias

Une autre approche économique consistera pour le Centre à imprimer des dépliants, des prospectus, des brochures et des affiches. Le Centre ne manquera aucune occasion pour distribuer ces supports.

- ✓ **Les relations publiques.**

Par opposition à la publicité, les relations publiques regroupent l'ensemble des techniques de communication indirecte avec le marché. Ici, il

s'agit de préparer le terrain pour la communication (Organisation d'évènements, communiqué de presse, relation avec les autorités politico- administratives....)

L'objectif des relations publiques est d'être compris par le marché, et non pas de le manipuler comme on pourrait le croire. Le principe est simple : si le public perçoit favorablement un organisme, il sera plus facile de l'amener à en utiliser les services. De ce point de vue, le CDSI doit renouer avec les tournées au sein des organes de presses. Il établira un calendrier où des visites périodiques systématiques qui lui permettront de se faire connaître et de rallier les journalistes aux nobles causes de la production de qualité.

Les séminaires et ateliers de formation constituent également des évènements pour maintenir les relations avec les usagers.

#### ✓ **Les activités de promotion.**

Elles désignent les activités spéciales organisées pour soutenir les efforts de la publicité et de la force de vente. **Pierre Levasseur** entend par activité de promotion, « *Les activités promotionnelles complémentaires à l'effort publicitaire et au travail de la force de vente d'un bien ou d'un service par divers moyens qui n'appartiennent ni au domaine publicitaire ni à celui de la vente directe, mais qui s'inspirent de l'un de l'autre* ». **Chirouze** subdivise les activités de promotion auprès de la clientèle en trois catégories : promotion par le prix, promotion par le jeu et promotion par l'objet.

- **Les activités de promotion par le prix** au fait d'accorder des tarifs réduits à l'utilisateur pendant une période donnée ou en fonction de conditions particulières. En exemple, le CDSI pourra réduire ces prix de photocopie et de produits documentaires aux journalistes.
- **Les activités de promotion par le jeu** consistent à stimuler l'utilisation du service à l'aide un concours ou de loteries. Le Centre peut organiser des jeux concours sur la presse au Bénin. Il peut aussi procéder à des tirages au sort parmi les usagers.
- Quant aux **activités de promotion par l'objet**, il est question de la distribution d'échantillons, et les primes (cadeau avec achat.) .Le CDSI

pourra concevoir des gadgets (porte-clés, stylos, crayons, tee – shirt, casquettes) et les distribuer.

Au total, l'intégration du marketing dans un Centre comme le CDSI permettra à la direction de :

- faire connaître le CDSI, les produits et les services qu'il offre au grand public ;
- d'identifier son public cible ;
- de faire connaître les services et les missions à lui assignées et de relayer au moment opportun les résultats.

## **Paragraphe 2 : Renforcement de la collection, et relogement du CDSI**

### **A - Renforcement de la collection**

Le fonds documentaire du CDSI en l'état actuel peut aider des professionnels de l'information à se documenter. Toutefois, il faudrait nécessairement renforcer cette collection.

La suspension des abonnements aux périodiques étrangers n'est pas comprise par certains usagers. En outre, pour satisfaire au mieux les usagers, nous proposons de leur faire bénéficier du prêt à domicile.

Pour ce faire, le Centre pourrait prendre certaines dispositions notamment :

- La gestion informatisée du prêt ;
- La réalisation des équipements pour le prêt.
- La confection d'une carte d'abonnement.

### **B – Relogement du CDSI**

Les locaux du CDSI sont trop exigus ; nous l'avons notifié et les usagers enquêtés l'ont également signifié.

En vue d'un apport considérable aux productions de la presse, et par ricochet aux hommes et femmes des médias au Bénin, il apparaît urgent de reloger le Centre dans un bâtiment adéquat, plus décent et digne d'un système d'information documentaire. Certes, c'est une opération contraignante et complexe, à ne pas aborder sans une préparation appropriée, mais l'édification de ce bâtiment doit pouvoir répondre aux normes architecturales d'une unité documentaire. Nous proposons que l'aménagement de ce bâtiment soit basé sur les dix (10) commandements de Harry **FAULKER-BROWN**. Il s'agit de :

**1- La flexibilité** : le bâtiment doit être facilement adaptable au changement des besoins dus au nombre ou à la nature, aussi bien des documents, des utilisateurs que des services rendus, de façon que les principales fonctions du système d'information documentaire, notamment les espaces réservés aux collections, au personnel et aux utilisateurs puissent changer facilement de localisation dans le Centre.

**2 – La capacité** : elle permet un mouvement facile des lecteurs, du personnel et des documents.

**3 – L'accessibilité** : la facilité d'accès au bâtiment et à ses différentes parties est importante. L'accès doit être logique, commode, pratique et attrayant et ce, en choisissant un emplacement convenable, facilement accessible pour implanter le Centre.

**4 – L'extensibilité** : elle permet l'accroissement futur du Centre avec le minimum de destruction.

**5 – La variété** : les besoins des utilisateurs en matière d'espace de lecture peuvent varier.

Certains utilisateurs par exemple préféreront travailler en groupe, d'autres chercheront des espaces intimes ou individuelles. Le bâtiment doit alors être aménagé et équipé de manière assez variée pour pouvoir donner à chaque lecteur l'espace dont il a besoin.

**6 – L'organisation** : c'est elle qui permet un accès facile des documents aux usagers.

**7 – Le confort** : il est indispensable pour promouvoir le rendement du système.

**8 – La constance dans l'environnement** : la conception architecturale du bâtiment devrait tenir compte des conditions climatiques

locales et résoudre les problèmes liés à l'éclairage, en étudiant le nombre, l'emplacement, la taille des fenêtres et en prévoyant des rideaux.

**9 – La sécurité** : cette qualité concerne la sécurité des personnes (Personnels et usagers), des documents et le bâtiment lui – même.

**10 – L'économie** : le bâtiment doit être construit et entretenu avec un minimum de dépense et de personnel.

Si ces dix (10) commandements sont bien respectés, le CDSI sera désormais bien situé et facilement accessible aux usagers. Il disposera d'un bâtiment adéquat. Ce bâtiment doit être composé d'une salle de lecture, d'une salle de conférence et d'un magasin.

- **La salle de lecture**

Elle doit être très grande et spacieuse et tenir compte des divers équipements. Ainsi donc, nous proposons des rayonnages et des présentoirs en aciers, montés sur des roulettes pour faciliter d'éventuels déplacements. Il faut choisir l'acier parce qu'il ne peut être attaqué par les insectes et il est plus dur que le bois. Il faudra aussi prévoir des tables et chaises confortables pour permettre aux usagers d'être à l'aise pour travailler. Il faut aussi :

- ❖ tenir compte des voies de passage qui doivent varier de 0,90 m à 1,35 m;
- ❖ le nombre de places assises est déterminé en fonction du nombre d'usagers. ;
- ❖ prévoir au moins deux ordinateurs équipés d'un logiciel documentaire pour faciliter la recherche aux usagers, car avec un seul appareil, les usagers risquent de faire la queue ;

- ❖ prévoir une photocopieuse au niveau du Centre pour éviter la sortie régulière des documents, même si les usagers devront payer pour faire des copies ;
- ❖ doter la salle de lecture d'un bureau de prêt équipé également d'un ordinateur permettant de gérer automatiquement les prêts et les retours des documents ;
- ❖ prévoir la recherche sur Internet, même si elle doit être payante, pour les usagers d'autant qu'elle est aujourd'hui très indispensable ;
- ❖ climatiser la salle de lecture car c'est l'une des conditions pouvant permettre une meilleure conservation des documents.

- **La salle de conférence**

Elle est indispensable et servira aux séances de formation qui seront organisées à l'intention des usagers (initiation aux logiciels documentaires par exemple) et aux diverses séances de communication. Dans cette salle, il faut envisager une petite estrade pour les conférenciers. Il faudrait prévoir une cabine nécessaire au contrôle des installations d'électricité, de sonorisation. L'intervention d'un technicien du domaine est souhaitée.

- **Le magasin**

Y seront entreposés les documents précieux ; les archives, etc. Pour une bonne conservation de ces documents, il faut :

- ❖ une température stable avoisinant 17 à 18° C;
- ❖ une protection contre les rayons solaires ;
- ❖ une hygrométrie acceptable (degré d'humidité de l'air) entre 45 et 55%
- ❖ une réduction de l'éclairage artificiel ;
- ❖ un contrôle de tous les services de pollution : air, poussière substance chimique.

Pour un meilleur rendement du Centre, des panneaux de signalisation à l'extérieur seront indispensables. On y trouvera les éléments comme les heures d'ouverture et de fermeture, la dénomination du Centre, etc....

## **SECTION 2 : CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

### **Paragraphe 1 : Recommandations à l'endroit des autorités de tutelle du CDSI et de sa direction.**

#### **A- Le Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies (MDCCNT-PR)**

Le ministère de tutelle du CDSI et de l'ensemble de la presse béninoise sera d'un apport considérable dans la dynamisation du CDSI et de la presse béninoise. Ayant entre autres pour objectifs :

- d'assurer une couverture télévisuelle et radiophonique totale du pays ;
- de rationaliser le fonctionnement des organes publics d'information ;

- et de soutenir davantage l'ensemble des médias,

le MDCCNT – PR devra se donner les moyens pour remplir sa mission de développement de la presse publique et privée d'une part et de promotion des productions et de l'exploitation des documents écrits et audiovisuels d'autre part.

A cet effet, le MDCCNT – PR devra doter le CDSI d'un budget appréciable et proportionnel aux activités qui se mènent au sein du Centre.

Le ministère devra également faciliter le relogement du Centre et le recrutement d'un personnel spécialiste de la documentation en nombre suffisant (au moins deux (02)).

Le projet de Création d'Unités d' Archives Audiovisuelles (CUDA) devra être inscrit à nouveau parmi les principaux projets du ministère. Ainsi, cette documentation, « mémoire audiovisuelle du Bénin » pourra être concrétisée au grand bonheur des filles et fils de notre pays, nostalgiques des faits et événements fixés sur supports audiovisuels. Ceci est d'autant plus nécessaire car la nouvelle dénomination du CDSI laisse penser à un Centre moderne où la production multimédia sera désormais de mise. Le Centre de Documentation et de Promotion de la Production Multimédia (CDPM) tel que institué par le nouveau décret organisant le Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République (MDCCNT-PR), devra relever les défis des nouvelles technologies et se mettre au pas de la réalité numérique du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le ministère devrait dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel arrêté consacrant officiellement les attributions du CDPM, envisager une antenne du CDPM à Parakou par exemple afin de mieux servir les journalistes des autres localités du pays ou pourrait concevoir un CDPM avec un siège national à Cotonou et des démembrements dans les autres départements du pays.

Sur un autre plan, et dans le souci de rendre la presse béninoise plus professionnelle, le MDCCNT – PR ainsi que l'a certifié son actuel premier responsable, devra œuvrer à la création d'une véritable école de journalisme au Bénin. Puisque, reconnaît le ministre « **Beaucoup de jeunes journalistes ne sont pas formés alors que nous voulons d'une presse libre, professionnelle et efficace** » (Venance GNIGLA, 09 Août 2006, Emission « Dossiers en mains » ORTB/ TV)

## **B – Recommandations à l'endroit de la Direction du CDSI**

La direction chargée d'animer et de coordonner toutes les activités dévolues au Centre devra jouer un rôle capital dans l'amélioration des prestations du service et partant dans l'amélioration des productions de la presse béninoise. Cette direction doit pouvoir sans cesse, alerter les autorités de tutelle, en l'occurrence le ministère de la communication pour la résolution de ses problèmes. Il pourra élaborer un budget annuel qui prévoira une part importante à la politique de marketing du Centre. Réelle stratégie de marketing qui prendra en compte l'organisation des séminaires, fora et ateliers, des tournées dans les organes de presse et le battage médiatique. Ceci pourrait avoir l'avantage d'arrimer nombre de journalistes au train de la documentation.

La direction doit également développer de concert avec le ministère le parc informatique du Centre et rendre fonctionnel le réseau Internet.

Elle doit souscrire à des abonnements à titre gracieux ou onéreux à la majorité des quotidiens et périodiques nationaux et renouveler les abonnements aux revues étrangères.

La direction du CDSI, pour mettre le Centre sur orbite doit le doter d'un site Internet définitif qui pourra servir d'interface entre elle et les usagers. Le site web reste la vitrine du CDSI et pourra, à bien des égards, constituer un vrai moyen de communication et de promotion.

Le CDSI étant « l'unité documentaire principale des organes de presse en République du Bénin » devra contribuer à la création et au renforcement de SID dans ces organes par le biais d'un véritable partenariat entre lui et les autres SID existants. Le CDSI pourrait également s'ouvrir sur l'extérieur et envisager la coopération entre Centres de documentation de presse.

Cette coopération permettra de consolider des relations efficaces d'échange en matière d'information documentaire de presse et de partage des expériences professionnelles.

Par ailleurs, le partenariat CEFOCI-CDSI doit être une réalité tangible, comme le consacre l'art 13 de l'arrêté créant le CDSI.

## **Paragraphe 2 : Recommandations à l'endroit des animateurs de la presse béninoise**

Pour l'amélioration des productions médiatiques au Bénin, les animateurs de cette presse ont un grand rôle à jouer. Les animateurs peuvent être répartis en deux grandes catégories : les associations professionnelles et les patrons de presse d'un côté et les journalistes de l'autre.

### **A – Les associations professionnelles et les patrons de presse**

- ✓ En ce qui concerne les associations professionnelles, elles pourraient saisir l'opportunité qu'est le CDSI. Elles peuvent organiser de concert avec le Centre des séminaires de formation à l'endroit des journalistes sur les thèmes ayant rapport à la recherche documentaire, à l'Internet et aux techniques du journalisme. Au nombre de ces associations, nous pouvons citer l'ODEM, l'UPMB, et le CNPA qui regroupe les responsables d'organes de presse.
- ✓ Les patrons de presse ont intérêt majeur à voir s'améliorer les productions de leurs employés. A cet effet, ils doivent envisager la création du SID au sein même de leur entreprise pour permettre aux journalistes de bénéficier d'une documentation disponible.

A défaut, et puisque le CDSI existe pour l'ensemble de la presse nationale, les patrons devront encourager leurs journalistes à s'approprier le Centre pour parfaire leurs productions et être compétitifs sur un marché médiatique en proie à une rude concurrence.

Ils doivent également les encourager à initier des reportages et des enquêtes périodiques sur des sujets qui les amèneraient à se documenter.

### **B – Les professionnels des médias**

Dans la bataille pour une presse de qualité, ce sont les journalistes qui en constituent la cheville ouvrière. Dire du CDSI qu'il contribue au renforcement de leurs productions, c'est les exhorter à se l'approprier pour mieux exploiter son fonds documentaire.

Par conséquent, les journalistes doivent se convaincre de ce qu'ils ne feront aucune production sans recourir à la documentation. De ce fait, ils doivent fréquenter régulièrement les SID notamment le CDSI et se spécialiser dans des domaines de leur choix comme l'environnement, les arts et la culture ; l'économie et la politique, les faits de société et les faits divers etc. C'est une porte ouverte à l'investigation. L'investigation (recherche suivie et approfondie à travers laquelle **« l'histoire de notre époque devient plus complète, plus véridique »** HUNTER Mark) devra être la préoccupation majeure des journalistes. Puisque pour investiguer, il faut bien définir son sujet d'enquête et se documenter à propos, avant de publier des résultats.

Les animateurs de la presse béninoise doivent faire preuve de crédibilité et de responsabilité en publiant des articles de fond et bien fouillés. L'information ne doit plus être manipulée : **« le micro portant plus loin que le canon et la plume étant plus tranchante que le baïonnette »**. Le journaliste a donc un rôle fondamental à jouer au regard des événements de l'époque dont il se fait le témoin. Aussi, ne perdra-t-il pas de vue ce rôle en s'employant à faire preuve de rigueur dans le traitement de l'information, respecter la déontologie du métier et surtout être indépendant des pouvoirs politiques. Ainsi, c'est la presse béninoise qui s'en portera mieux.

**CONCLUSION GENERALE**

**CONCLUSION GENERALE**

Ouvrir le débat et apporter du nôtre, tel est l'objectif poursuivi à travers ce mémoire. En effet, à la question « **Le CDSI contribue-t-il à l'amélioration des productions de la presse béninoise ?** », nous n'avons pas voulu dire : voici la **''réponse solution''** ! Nous avons préféré constater que le CDSI peut, à plusieurs égards, apporter au renforcement et à la qualité des écrits et productions audiovisuelles des animateurs de la presse béninoise. La presse béninoise qui, poursuivant son développement et aspirant à des productions de qualité devra saisir plus encore l'opportunité du CDSI. Car, faut-il le marteler, la documentation est un outil indispensable dans toute activité journalistique.

En réalité, la documentation en général et plus spécifiquement le CDSI, comme le montre notre étude, est un instrument de travail, de culture et de formation permanente pour tout journaliste. Elle lui offre la possibilité d'aller au-delà des comptes-rendus factuels, en se basant sur les faits passés pour expliquer les phénomènes sociaux. Et, le CDSI contribue à cela et participe ainsi de l'amélioration des productions des professionnels des médias béninois. La totalité (60) des enquêtés jugent utile de recourir à la documentation. Les dix huit (18) usagers du CDSI trouvent en ce Centre un joyau et un creuset pour une presse béninoise de qualité. Cependant, les quarante-deux (42) enquêtés non utilisateurs ne le fréquentent pas car ils ignorent son existence. C'est cette ignorance qui explique le faible taux de fréquentation des journalistes. Ceci reste un défi pour le CDSI qui, devra s'inscrire dans la dynamique d'une promotion, tambours battants et trompettes sonnantes, afin de se faire connaître à travers ses produits et services et les faire approprier par l'ensemble des acteurs de la presse béninoise.

**« A l'heure actuelle où les services d'information vivent des instants déstabilisants, pour les faire évoluer vers plus d'efficacité, ceux-ci doivent désormais adopter une démarche centrée sur les besoins des clients, disposer d'indicateurs mesurant le niveau de**

***performance du Centre et adopter une approche marketing dynamique : il leur est conseillé de se concentrer sur des activités à haute valeur ajoutée et de communiquer sur elles ».***

Ainsi que le suggère Magali **MARCILLE** (2005), le CDSI doit faire de même pour se rendre véritablement utile et efficace à la presse, baromètre de la démocratie béninoise.

# BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques ci-après sont rédigées selon les indications du Référentiel des mémoires de l'ENAM de juillet 2005

## OUVRAGES DE REFERENCE

- 1- LAMIZET, Bernard ; SILEM, Ahmed (1995) : « **Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication** ». Paris :Ellipses, 590 p.
- 2- MERLET, Philippe et al. (2005) : « **Le Petit Larousse 2006** ». Paris : Larousse, 1927 p.

## MONOGRAPHIES

- 3- ACCART, Jean-Philippe et RETHY, Marie-Pierre (1995) : « **Le métier de documentaliste** ». Paris : Editions du cercle de la librairie, 382 p.
- 4- AFPA (1995) : « **Guide méthodologique pour la création d'un espace de documentation : cahier des charges N°11** ». Montreuil : Afpa.
- 5- AWAD, Gloria (1995) : « **Du sensationnel : place de l'événementiel dans le journalisme de masse** ». Paris : L'Harmattan, 277 p.
- 6- BEAUD, Stéphanie ; WEBER, Florence (1998) : « **Guide de l'enquête de terrain** » Paris : La Découverte, 327p.
- 7- COTTE, Dominique (1997) : « **Stratégie documentaire dans la presse** ». Paris : ESF,
- 9- GUINCHAT, Claire ; SKOURI, Yolande (1996) : « **Guide pratique des techniques documentaires : traitement de l'information : vol 2** ». Vannes : Edicef (Universités francophones), 303 p.
- 10- HELMORE, Kristin (2001) : « **Abc de la presse écrite** ». Manille : Nouveaux Horizons, ,82p.
- 11- HUNTER, Mark (1997) : « **Le journalisme d'investigation : aux Etats-Unis et en France** ». Paris : PUF, (Que sais-je ?), 127 p.

12- LETEINTURIER, Christine (1996) : « **L'identité professionnelle du documentaliste : cas des médias** ». Paris : ADBS,

13- MICHEL, Jean; SUTTER, Eric (1992) : **Pratique du management de l'information: analyse de la valeur et résolution des problèmes** ». Paris: ADBS.

### RAPPORTS

15- Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (Odem) (2001) : « **Etude sur l'état des médias au Bénin : 1988-2000** ». Cotonou : Friedrich Ebert Stiftung,

16- Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (Odem) (2005) : « **Guide du journaliste d'investigation au Bénin** ». Cotonou : Friedrich Ebert Stiftung, 247p.

17- ZOGO, Francis Marie-José ; ZANTOU, Pascal (1999) : « **Résultats de l'enquête sur les services d'information et de documentation (Sid) dans les organes de presse au Bénin** ». Cotonou : Ministère de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement ; Centre de Documentation des Services de l'Information (Cdsi),

### ANNUAIRES

18- Union des professionnels des médias du Bénin (Upmb) (2006) : « **Agenda 2006 Média, communication et intégration régionale** ». Cotonou : Friedrich Ebert Stiftung,

### MEMOIRES

19- ABALLO, Eugène (2003) : « **Contribution de la documentation à l'amélioration du rendement des entreprises de presse écrite privée au Bénin** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, 75p. Documentation

20- HOUNGUE, Yolande Donsi (2002) : « **Evaluation de la performance du Centre d'information et de publications scientifiques (CIPS) de la cellule d'analyse de politique économique (Cape)** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, Documentation, 73 p.

21- HOUNNOU, Germain H. (2004) : « **Presse écrite et recherche documentaire au Bénin** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, 82p. Documentation

22- KPADONOU, Abdel-kader(2002): «**L'appropriation de l'Internet par la presse béninoise** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, . 80p. Archivistique

23- MARCILLE, Magali (2005) : « **Evaluation de l'adéquation des services d'un Centre de documentation de presse aux besoins de ses utilisateurs : le cas de la Documentation Ecrite de RFI. De la théorie aux réalités du terrain** ». Mimographe, DESS en Sciences de l'information et de la documentation spécialisées, Radio France Internationale, Institut national des techniques de la documentation du CNAM, 180p.

24- OLOGOU, Expédit B. (2005) : « **L'histoire politique du Bénin de 1960 à 2005 à travers les archives sonores de la radiodiffusion nationale du Bénin** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, 82p. Archivistique

25- SAGBOHAN, Joseph (1997) : « **Contribution à l'étude de la mise en place d'un Centre national de documentation de presse au Bénin** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, Documentation, 63 p.

26- SOGBO, Damien (2001) : « **Techniques d'élaboration et modes de diffusion d'une revue de presse au Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI)** ». Mimographe, Université d'Abomey-Calavi : Enam, Documentation, 76 p.

### LOIS ET REGLEMENTS

27- **Arrêté n°62/MCC/CAB/DCDSI du 20 juillet 1992**, portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction du Centre de Documentation des Services de l'Information, JORB, 15 août 1992, pp 403-405.

28- « **Code de déontologie de la presse béninoise** ». Cotonou, Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (Odem), 24 septembre 1999.

29- **Loi n°90-32 du 11 décembre 1990**, portant Constitution de la République du Bénin, JORB, 1<sup>er</sup> janvier 1991, pp 2-19

30- **Loi n°97-010 du 20 août 1997**, portant libéralisation de l'espace audiovisuel et dispositions pénales spéciales relatives aux délits en matière de presse et de communication audiovisuelle en République du Bénin, JORB du 1<sup>er</sup> novembre 1997, pp 824-834.

### ARTICLES DE PERIODIQUES

31- GOGOUA, Aude (2006) : « **Côte d'Ivoire : maison de la presse d'Abidjan : le Centre de documentation et d'information inauguré** ». Notre voie : quotidien, Abidjan, 23 juin 2006

32- LETEITURIER, Christine (1979) : « **Le journaliste et sa documentation** ». Bulletin des bibliothèques de France, t.24, n°3, 1979

33- SANGARE, Yacouba (2006) : « **Côte d'Ivoire : maison de la presse : rentrée solennelle du conseil de gestion et inauguration du Centre de documentation et d'information** ». Le Patriote : quotidien, Abidjan, 22 juin 2006

## **RESSOURCES INTERNET**

34- « Elections législatives de mars 2003 au Bénin » : <http://www.legislatives2003.gouv.bj>, page consultée le 10 septembre 2005

35- « La maison des médias du Bénin »: <http://www.mdmbenin.org>, page consultée le 10 août 2006.

## **ANNEXES**

- 1- Le questionnaire d'enquête**
  
- 2- La liste des organes de presse dont des journalistes ont été enquêtés**
  
- 3- Arrêté n°62/MCC/CAB/DCDSI du 20 juillet 1992, portant attributions, organisations et fonctionnement de la Direction du Centre de Documentation des Services de l'Information**
  
- 4- Extrait du décret n°2006-459 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du MDCCNT-PR**
  
- 5- Le Tableau de Bord de l'Etude**

## **1- Questionnaire d'enquête**

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) portant sur la « ***Contribution du Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI) à l'amélioration des productions de la presse béninoise*** », nous réalisons la présente enquête. Nous vous remercions d'avance de votre disponibilité.

**Cible** : Professionnels des médias ( journalistes, infographes, réalisateurs, monteurs, producteurs, cadresurs...)

**Objectif** : Evaluer la contribution du CDSI dans l'amélioration des productions de la presse béninoise

**Période** : du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2006

Wenceslas G.G. MAHOUSI  
Documentaliste en fin de formation

Tel : 95 84 62 44

E-Mail : [wencess15@yahoo.fr](mailto:wencess15@yahoo.fr)

### **I-Identification de l'enquêté**

Nom et Prénoms (facultatif) : .....

Profession/spécialité :  Journaliste presse écrite  Journaliste radio/Tv

animateurs  Monteurs  Producteurs  Cadresurs  Autres (Précisez)

Organe/structure : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

### **II- Etats des lieux : la documentation pour le professionnel des médias**

1-Jugez-vous utile d'avoir recours à la documentation pour produire des articles ou réaliser des émissions ?

Oui

Non

2- Eprouvez-vous des difficultés en matière de documentation ?

Oui  Non

3- Quels genres de difficultés ?

Manque de documents spécialisés en journalisme  Manque de structure documentaires spécialisés  Autres (Précisez)

4-Comment vous documentez-vous ?

Internet  Dictionnaires et ouvrages de références  Centres de documentation et bibliothèques  Autres (Précisez)

5-Disposez-vous d'un service d'information documentaire(SID) dans votre organe ?

Oui  Non

6-Fréquentez-vous, dans l'exercice de votre profession, des structures documentaires (bibliothèques, centres de documentation, dépôts d'archives, médiathèques..) ?

Oui  Non

7-Si Oui, lesquelles ?.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

### **III-Le Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI) et l'amélioration de la presse béninoise**

8-Connaissiez-vous le Centre de Documentation des Services de l'Information (CDSI) ?

Oui  Non

Comment l'avez-vous connu ?

Par les médias  Les autres usagers  Par un confrère  Autres ( Précisez)

9-L'avez-vous déjà visité une fois dans le cadre de votre travail ?

Oui  Non

10-Si oui, quelle est votre rythme de fréquentation ?

Chaque jour  Une fois par semaine  Une fois par mois  Deux ou trois fois par semaine  Occasionnellement  Autres ( précisez)

11- Si Non, pourquoi ?

- Inconnu dans l'environnement documentaire béninois  Inconnu des journalistes  
 Vous disposez d'un service du genre dans votre rédaction  Documentation non  
fournie  Autres raisons ( précisez)

12-Si vous fréquentez le CDSI, quelle exploitation faites-vous de son fonds documentaire et des ses services offerts ?

- Recherche sur internet  Consultation de monographies  Consultation de  
périodiques  Consultation de produits documentaires (revue de presse , dossier de presse.)  
 Autres (Précisez)

13-Etes-vous satisfaits des services offerts par le CDSI ?

- Très satisfait  Satisfait  Pas satisfait

14-Les documents disponibles répondent-ils à vos besoins ?

- Oui  Non

15-La mise en place du CDSI est pour la presse béninoise

- Très utile  Utile  Peu utile  Pas utile  Autres (Précisez)

16- L'emplacement du CDSI vous convient-il ?

- Oui  Non

Justifiez.....  
.....

17-Comment trouvez-vous le local

- Grand  Exigu  Trop exigü

18-Pensez-vous que le CDSI peut réellement vous aider à améliorer vos productions ?

- Oui  Non

Justifiez.....  
.....

19-Q'attendez-vous du CDSI et quelles sont vos suggestions ?

.....  
.....  
.....

.....  
 .....  
 .....  
 Merci pour votre collaboration !

## **2- Listes des organes de presse dont des journalistes sont enquêtés**

### **Presse écrite**

- Le Matinal
- Le Matin
- La Nouvelle Tribune
- Fraternité
- L'Autre Quotidien
- Le Progrès
- La Gazette du Golfe
- La Nation
- Le Béninois
- Le Point au quotidien
- Les Echos du jour
- Mutations
- Le Pays
- Le Rocher Douanier
- Djakpata
- Le Télégramme
- L'Informateur
- Le Challenge
- L'Aurore
- L'Indépendant

### **Radios**

- GOLFE FM
- CAPP FM
- ORTB/Radio
- OCEAN FM
- Radio PLANETE
- RADIO STAR

### **Télévisions**

- ORTB/TV
- LC2
- GOLFE TV
- CANAL 3 BENIN

**NB : Nous avons interrogé 2 professionnels par organe**

**3- Arrêté n°62 MCC/CAB/DCDSI du 20 juillet 1992, portant attribution organisation et fonctionnement de la Direction du centre de Documentation des Services de l'Information.**

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision n°042 IICR/PT du 30 mars 1991, portant proclamation des résultats définitif du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991 ;
- Vu le décret n°91-176 du 29 juillet 1991 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°91-218 du 25 septembre 1991 fixant la composition des cabinets du président de la République et des Ministres ;
- Vu le décret n°91-271 décembre 1991, portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications ;
- Vu les nécessités de service ;

**A R R E T E**

**TITRE PREMIER :**

**ATTRIBUTIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION DES SERVICES DE L'INFORMATION**

- Article premier** : Le Centre de documentation des services de l'information a pour mission :
- de donner aux professionnels de la presse au Bénin la possibilité d'améliorer la qualité de leurs prestations en leur fournissant les éléments indisponibles à la rédaction correcte d'un article ou la mise en ondes d'une émission en rapport avec un sujet d'actualité ou une rétrospective ;
  - d'aider les journalistes à analyser, grâce à une documentation fiable, une dépêche d'agence ou une nouvelle nationale dont le développement est toujours nécessaire pour permettre aux auditeurs et lecteurs des différents médias de maîtriser l'actualité et de se faire une opinion.

A cet effet, le Centre de documentation des services de l'information est chargé de :

- collecter sur toute l'étendue du territoire national et en provenance de l'extérieur tous les documents textuels, iconographiques, et audiovisuels quel qu'en soit le support et de constituer un fond documentaire approprié à son objet ;
- traiter matériellement et intellectuellement et ce fonds en vue de sa diffusion pour répondre aux besoins des utilisateurs.

**Article 2 :** Le Centre de documentation des services de l'information est un centre de documentation multi-média et l'unité documentaire principale des organes de presse en République du Bénin.

A cette fin, le Centre de documentation des services de l'information est responsable de toutes les acquisitions à titre onéreux, à titre d'échange pu à titre gracieux pouvant enrichir constamment son fonds en accord avec le cabinet du ministre de la Culture et des Communications.

**Article 3 :** Le Centre de documentation des services de l'information est placé sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du Ministre de tutelle.

**Article 4 :** Le Directeur est chargé :

- d'animer et de coordonner toutes les activités dévolues au centre ;
- de présider les conférences de rédaction ;
- d'établir le projet de budget annuel ;
- d'engager de façon générale tous pourparlers et de prendre tous contacts qu'il jugerait utiles à la réalisation des objectifs du Centre sous réserve de rendre compte au Ministre.

## **TITRE II :**

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDSI**

**Article 5 :** Pour accomplir la mission qui est assignée telle que définie ci-dessus, le Centre de documentation des services de l'information comprend un secrétariat et trois services :

- le secrétariat administratif ;
- le service des acquisitions ;
- le service du traitement ;
- le service d'exploitation et de diffusion.

#### **CHAPITRE PREMIER :**

##### ***Du Secrétariat Administratif***

**Article 6 :** Le secrétariat administratif est chargé de :

- coordonner les travaux de secrétariat entre le Directeur et les Chefs de services ;
- enregistrer et ventiler le courrier arrivé et départ ;
- exécuter le classement et la tenue d'une documentation complète intéressant la direction ;
- coordonner les relations publiques avec la direction.

#### **CHAPITRE II :**

##### ***Du Service des Acquisitions***

**Article 7** : Le service des acquisitions est responsable, en liaison avec le Directeur, de l'accroissement constant du fonds, de l'entrée de tous documents dans le Centre sous forme de dons, d'achat, ou d'échange.

Il recense les besoins exprimés par les utilisateurs et procède au repérage des documents à l'aide des catalogues d'éditeurs ou tous autres outils susceptibles de le guider dans sa sélection.

**Article 8** : Le service des acquisitions comprend deux divisions :

- la division de la collecte ;
- la division de la comptabilité.

### **CHAPITRE III :** ***Du Service du Traitement***

**Article 9** : Le service du traitement assure le traitement matériel et intellectuel de toutes les acquisitions entrant dans le fonds documentaire, la représentation des documents au sein de l'unité, c'est-à-dire les supports (fiches de tous ordres) permettant de définir leur contenu et leur contenu.

Il procède au tri des différents documents, à l'enregistrement, l'estampillage, le catalogage, à l'analyse et à l'indexation, la cotation et le stockage.

Le service du traitement est chargé en rapport avec la Direction, de la mise à jour régulière du plan de classement et du langage d'indexation.

**Article 10** : Le service du traitement comprend deux divisions :

- la division de l'enregistrement ;
- la division de l'analyse.

### **CHAPITRE IV :** ***Du Service de l'Exploitation et de la Diffusion***

**Article 11** : Le service de l'exploitation et de la diffusion est chargé de la recherche documentaire proprement dite.

A ce titre, il reçoit les demandes et les questions des utilisateurs auxquels il fournit des éléments d'information correspondants :

- procède au dépouillement des périodiques ;
- assure le service questions-réponses ;
- dresse des listes des références quand il s'agit d'une recherche bibliographique ;
- établit des dossiers en l'occurrence les dossiers de presse à partir des coupures de presse et d'autres outils appartenant ou extérieurs au Centre ;
- organise la banque de prêt et la consultation des documents dans le Centre ;
- coordonne les activités des services de documentation propres à chacun des organes de presse dont le fonds documentaire est signalé au fichier central du Centre de documentation des services de l'information.

Il s'occupe également de la reproduction de tous documents indispensables au travail propre du Centre de documentation des services de l'information, et à celui des utilisateurs.

**Article 12** : Le service de l'exploitation et de la diffusion comprend deux divisions :

- la division du prêt

- la division de la reprographie.

**TITRE III :**  
**DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 13** : Le centre de documentation des services de l'information entretient des relations étroites de collaboration avec le Centre de formation aux caractères de l'information de l'E.N.A.

**Article 14** : Le centre de documentation des services de l'information est le correspondant au niveau du M.C.C. des unités documentaires locales et étrangères ayant la même vocation d'information et de communication.

**Article 15** : Toutes les opérations de gestion du CDSI s'insèrent dans la gestion propre de l'organisme de tutelle qu'est le ministre de la Culture et des Communications.

Toute dépende relative à la gestion du Centre est donc effectuée par le cabinet /MCC selon un état préparé par la direction du CDSI.

**Article 16** : Les ressources du CDSI sont constituées :

- des dotations annuelles du Budget National dans le cadre du budget de l'organisme de tutelle ;
- des dons et lego ;
- des recettes provenant des différents produits documentaires vendus aux usagers ;
- de toutes recettes autorisées par le Ministre de tutelle.

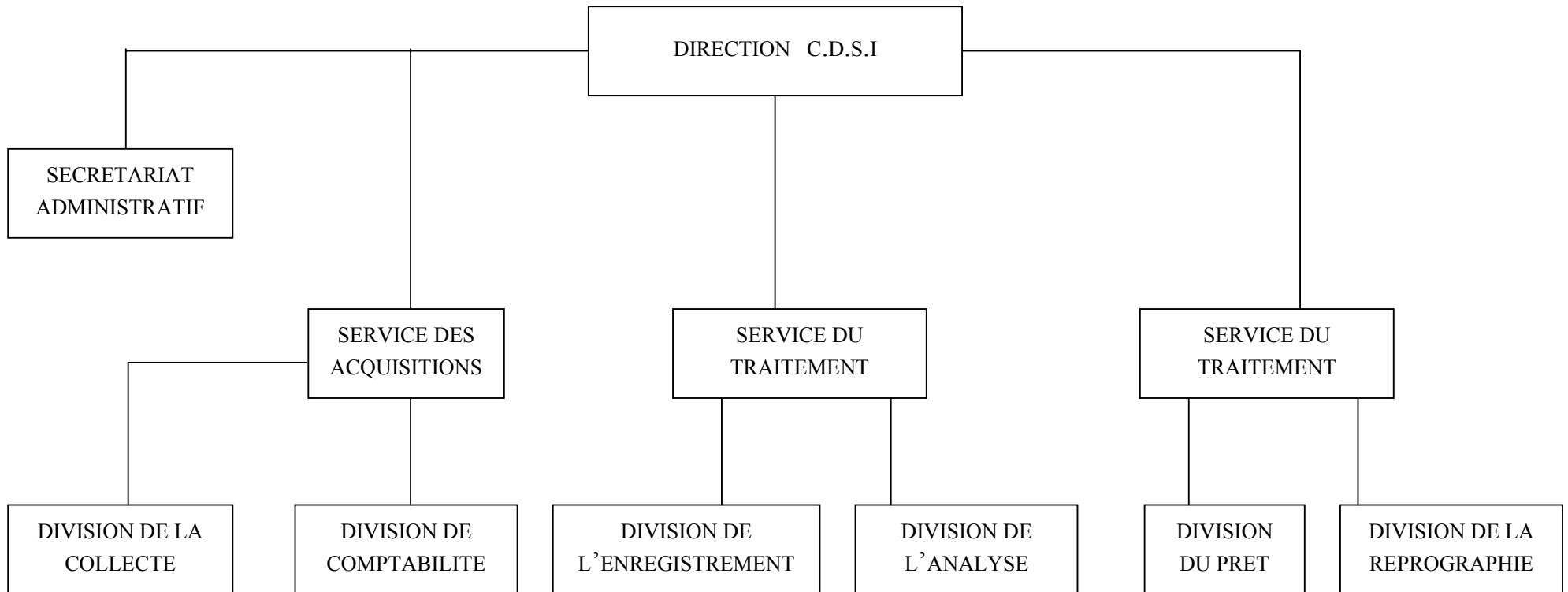
**Article 17** : Chaque service est placé sous l'autorité d'un chef de service responsable devant le Directeur du Centre de documentation des services de l'information. Les chefs de services sont nommés par arrêté du Ministre de la Culture et des Communications sur propositions du Directeur.

**Article 18** : Le Directeur du Centre de documentation des services de l'information est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 19** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au *Journal Officiel*.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 1992.

**Paulin J. HOUNTONDI.**

**ORGANIGRAMME DU CENTRE DE DOCUMENTATION DES SERVICES DE L'INFORMATION**

**4- Extrait du Décret N°2006-459 du 05 septembre 2006,**  
**Portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère**  
**Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles**  
**Technologies auprès du Président de la République.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n°2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n°2006-158 du 31 mars 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Sur proposition du Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juillet 2006 ;

**D E C R E T**

**TITRE PREMIER :**

**DE LA MISSION ET DES ATTRIBUTIONS DU MINISTERE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République a pour mission la définition et la mise œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines de l'information, de la communication, des postes et télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

A ce titre, il est chargé :

**SECTION PREMIERE : De la Direction des Ressources Humaines**

**Article 29** : La Direction des Ressources Humaines assure la gestion des personnels de l'Etat au sein du Ministère.

**SECTION 2 : La Direction des Ressources Financières et du Matériel**

**Article 30** : La Direction des Ressources Financières et du Matériel assure la gestion des ressources financières et celle du matériel au sein du Ministère.

### **SECTION 3 : De la Direction de la Programmation et de la Prospective**

**Article 31** : La Direction de la Programmation et de la Prospective est chargée, en relation avec les Directions techniques, de la planification stratégique, de l'élaboration des projets et programmes, de la mobilisation des financements, de la centralisation des informations relatives à la gestion des projets et programmes en cours d'exécution ainsi que de leur suivi-évaluation.

**Article 32** : La Direction de la Programmation et de la Prospective est dirigée par un Directeur assisté d'un Directeur Adjoint.

#### **CHAPITRE V :** ***Des directions techniques***

**Article 33** : Les Directions techniques sont les structures opérationnelles du Ministère. Elles peuvent être organisées en directions générales.

Les directions déconcentrées sont les démembrements du Ministère dans les départements.

**Article 34** : Le Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du président de la République comprend les directions techniques ci-après :

- la Direction Générale du Développement des Médias (DGDM) ;
- la Direction Générale des Technologies de l'information et de la Communication (DGTIC) ;
- la Direction Générale des Etudes et de la Réglementation ;
- les Directions Départementales de la Communication.

### **SECTION PREMIERE : De la Direction Générale du Développement des Médias**

**Article 35** : La Direction Générale du Développement des Médias (DGDM) a pour mission la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur de l'information.

**Article 36** : La Direction Générale du Développement des Médias (DGDM) comprend les directions ci-après :

- la Direction de la Formation et des Aides aux médias ;
- le Centre de Documentation et de Promotion de la Production Multimédia (CDPM) ;
- le Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle.

**Article 37** : La Direction de la Formation et des Aides aux Médias est chargée :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de formation de l'Etat dans le secteur de l'information ;
- d'apporter un encadrement et une expertise aux radios et télévisions dans le domaine de la formation ;
- d'assister les organes d'information en matière de formation générale, de recyclage et de perfectionnement ;
- de définir la politique et les stratégies des aides et soutiens publics à la presse ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans et programmes de développement des organes de presse service public ;
- d'accompagner les entreprises de presse privée dans leur efforts de développement.

**Article 38** : Le Centre de Documentation et de Promotion de la Production Multimédia est chargé :

- de mettre à la disposition des professionnels de l'information et de la communication, une documentation de qualité aux fins de contribuer au renforcement des capacités ;
- de veiller à la production de documents écrits et audiovisuels de qualité et d'intérêt national ;
- de veiller à l'archivage de la production écrite et audiovisuelle nationale ;
- de suivre, d'encourager et d'apporter un appui technique à la production écrite et audiovisuelle par les médias et/ou les producteurs indépendants ;
- d'assurer la promotion, par les médias, des activités économiques, sociales, culturelles et touristiques du Bénin.

**Article 39** : Le Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle est chargé :

- d'appuyer financièrement les organes d'information en vue de la production d'oeuvres audiovisuelles de qualité ;
- d'assurer la gestion des subventions destinées à soutenir la production écrite et audiovisuelle nationale.

## **SECTION 2 : De la Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication**

**Article 40** : La Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC) a pour mission d'assurer la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication.

**Article 41** : La Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC) comprend les directions ci-après :

- la Direction des Applications Informatiques et de la Veille Technologique (DAIVT) ;
- la Direction de l'Administration de l'Intranet et du Site du Gouvernement (DAISG).

**Article 42** : La Direction des Applications Informatiques et de la Veille Technologique (DAIVT) est chargée :

- de promouvoir le développement d'une expertise nationale dans le secteur des technologies de l'Information et de la Communication ;
- de développer les applications nécessaires en vue d'une utilisation optimale des Technologies de l'information et de la Communication ;
- d'assurer la veille technologique pour permettre une adaptation permanente des outils, techniques et procédés du domaine des technologies de l'information et de la Communication aux besoins nationaux.

**Article 43** : La Direction de l'Administration de l'Intranet et du Site du Gouvernement est chargée :

- de veiller à la création de conditions favorables à une meilleure circulation de l'information publique et l'accès du plus grand nombre à celle-ci ;
- d'assurer la gestion technique des systèmes d'interconnexion des administrations et des institutions publiques ainsi que des serveurs et sites Web du gouvernement ;
- de veiller à la bonne gouvernance du réseau Internet au Bénin ;
- de contribuer à la généralisation de l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication dans les administrations.

## **SECTION 3 : De la Direction Générale des Etudes et de la Réglementation**

**Article 44** : La Direction Générale des Etudes et de la Réglementation a pour mission d'assurer les recherches, la codification et de suivi de la réglementation nécessaires à l'organisation et au développement des secteurs de l'information et de la communication, des postes et télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication.

**Article 45** : La Direction Générale des Etudes et de la Réglementation comprend :

- la Direction des Etudes et de la recherche ;
- la Direction des Affaires Juridiques.

**Article 46** : La Direction des Etudes et de la Recherche est chargée :

- d'initier et/ou de coordonner les études relatives aux secteurs d'activités du Ministère ;
- d'élaborer des notes de synthèses et de conjonctures.

**Article 47** : La Direction des Affaires Juridiques est chargée :

- d'assurer la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel propice au développement des différents secteurs d'activités du Ministère ;
- de conduire l'étude juridique des dossiers initiés ou soumis au ministère ;
- d'assurer le suivi des acteurs publics et privés opérant dans les secteurs d'activités du Ministère.

#### **SECTION 4 : Des Directions Départementales de la Communication**

**Article 48** : Les Directions Départementales de la Communication sont les structures déconcentrées du ministère. A ce titre, elles coordonnent les activités dévolues au Ministère au niveau de chaque département.

Le Comité de Direction qui a un caractère consultatif est un organe de concertation, de programmation et de coordination des tâches au sein du Ministère.

Il est présidé par le Ministre ou son représentant.

**Article 67** : Il est institué au niveau de chaque direction technique et chaque organisme un comité de direction présidé par le Directeur Général et comprenant les Directeurs, les Chefs de service et les représentants du personnel.

Ces comités ont un caractère consultatif.

**Article 68** : Le nombre de services composant chaque direction n'est pas limitatif. En cas de besoin, le Ministre peut supprimer ou créer des services.

Chaque service est placé sous l'autorité d'un Chef de Service, responsable devant le Directeur dont il relève.

**Article 69** : Les modalités d'application du présent décret sont fixées par Arrêté du Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République.

**Article 70** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n°2006-158 du 31 mars 2006, sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 septembre 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

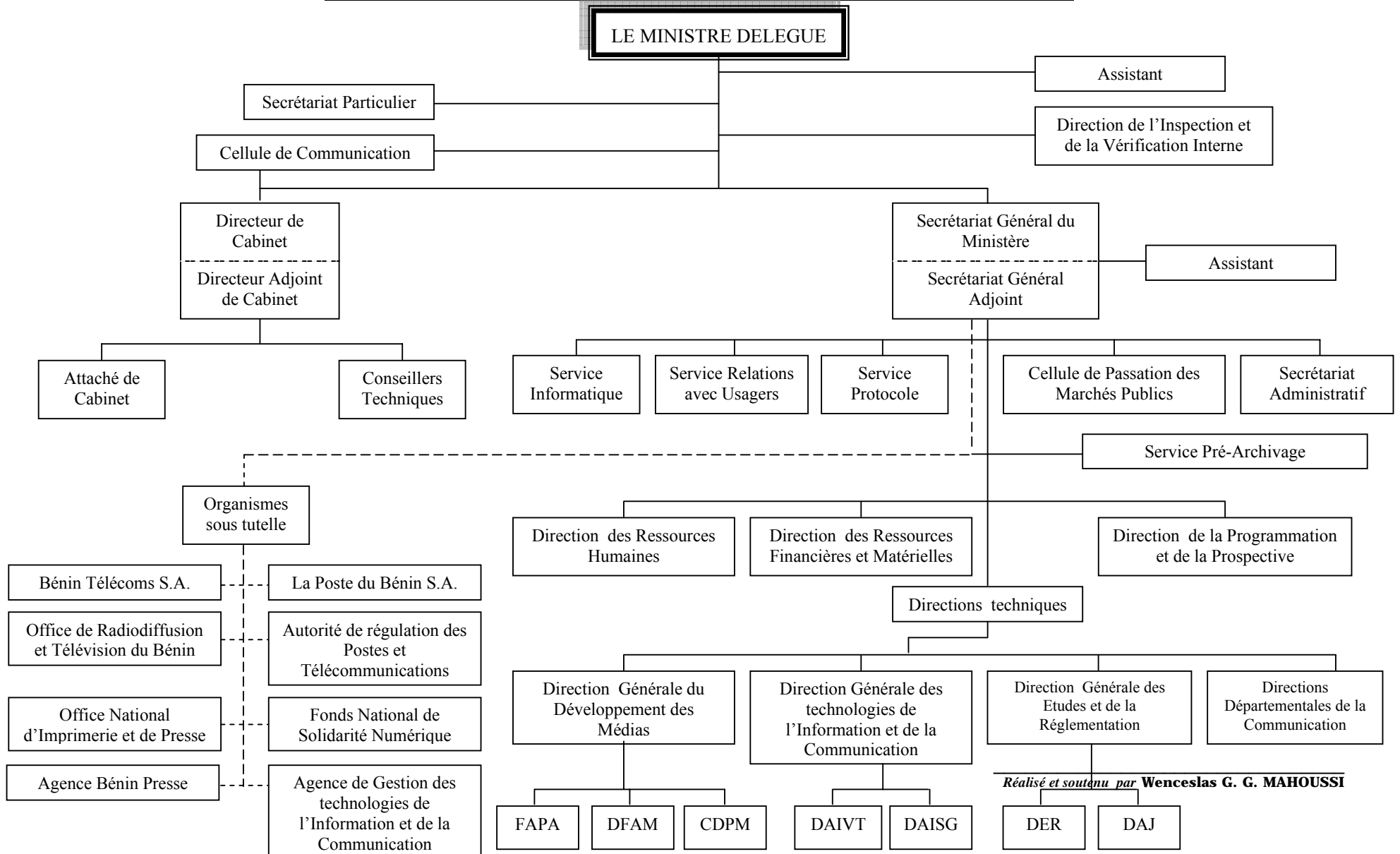
Le Ministre du Développement,  
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre Délégué Chargé de la  
Communication et des Nouvelle  
Technologies auprès du Président  
de la République,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

**Venance GNIGLA**

## ORGANIGRAMME DU MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA COMMUNICATION ET DES NOUVELLE TECHNOLOGIES AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



## 5- Tableau de bord de l'étude (TBE)

Niveaux d'analyses	Problématiques	Objectifs	Causes (supposées être à la base des problèmes)	Hypothèses
Niveau général	Ignorance des services offerts par le CDSI	Etudier l'apport du CDSI à l'amélioration des productions de la presse béninoise	-	-
Niveaux spécifiques	1	Certaines productions de la presse béninoise sont de mauvaise qualité	Inexistence de services d'information dans les organes de presse	L'inexistence de SID dans les organes de presse explique la mauvaise qualité de certaines productions de la presse béninoise
	2	Faible taux de fréquentation du CDSI par les professionnels des médias	Décrire l'exploitation de son fonds documentaire par les professionnels des médias	L'ignorance de l'existence du CDSI par les professionnels des médias est à la base de sa faible fréquentation
	3	Manque de promotion du CDSI	Suggérer les conditions favorables à une meilleure fréquentation du CDSI par les professionnels des médias.	L'absence d'une politique de marketing explique le manque de promotion du CDSI